35me Année — N° 12.705 — 5 Centimes — Ce Journal ne peut être crié — 5 Centimes — Jeudi 7 Janvier 1915

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

REDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR-JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul^d de Strasbourg.

A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.

Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

" DER TAG "

Pour la première fois, Guillaume II vient de paraître sur la scène, et c'est en Angleterre que la chose s'est passée.

Une pièce de théâtre représentée dans un des principaux théâtres de Londres l'a choisi comme personnage d'une action dramatique assez mince, mais qui se signale à l'attention par sa donnée assez audacieuse et son singulier à-propos.

« Der Tag » est le titre allemand de cette histoire Der Tag, le jour. Par ces mots les officiers germaniques avaient coutume de rappeler l'ardeur belliqueuse de leurs secrètes pensées quand ils choquaient leurs verres contre ceux des officiers britanniques. Les douceurs de la paix ne faisaient que masquer les espérances de la guerre. Le « Der Tag » était le « A votre santé ! » de l'ennemi éventuel, der tag, c'est-à-dire le jour où nous nous battrons... Les esprits ne s'y trompaient pas, de part et d'autre.

Le *Der Tag* de Sir James Barrie ne pouvait être guère ordinaire. L'auteur anglais s'est fait une sorte de spécialité de sujets osés et pas banals, ses œuvres affectent une forte originalité qui leur donne une place à part dans la littérature du théâtre britannique contemporain. La pièce nouvelle semble cependant dépasser la note.

Le kaiser, tel qu'il nous est présenté sur la scène du Coliseum, est-il fidèlement emprunté à l'histoire, avec son authentique et véritable caractère ? On en peut douter et les événements actuels autorisent largement ce doute. La fiction de Sir Barrie n'apportera, au reste, qu'un bien faible élément de documentation à l'histoire de ces jours, et bien faible aussi sera la trace qu'elle laissera dans les à-côtés de la guerre. Mais on peut toujours noter, en passant, ses étranges tendances.

Le Guillaume II du *Der Tag* est, en tous cas, pour nous une figure imprévue.

Le kaiser du théâtre anglais se présente comme un héros à double-face ou plus exactement comme un caractère divisé en deux tranches bien distinctes.

Dans la première, nous voyons le monarque en conférence avec son chancelier et le commandant en chef de ses armées dont les intentions sont claires et manifestes. Ils réclament la guerre, ils l'exigent, quel qu'en soit le prix. Ils pressent le kaiser pour qu'il appose sa signature sur le document qui déclenchera le bouleversement européen. Le moment est propice. Les ennemis s'agitent et s'épuisent dans les troubles de leur situation intérieure ; jamais occasion fut plus propice.

L'empereur cherche à calmer ses officiers, mais leurs appétits guerriers sont insatiables : « Vous nous avez façonné une épée. Cette épée doit maintenant agir. » Et le souverain va consentir aux exigences du militarisme prussien.

Mais il y met des formes et des scrupules de conscience. Il n'entend pas envahir la Belgique. Il entrera en France par l'Alsace. Vainement ses officiers insistent, assurent que si l'Allemagne ne viole pas le sol belge, la France le fera. Le kaiser proteste et s'emporte, répond que les deux nations ont engagé leur parole d'honneur, que la neutralité de la Belgique ne sera pas violée.

Ce Guillaume II anglais, est comme vous le voyez, dessiné à la plume avec de l'encre de la petite, et même de la grande vertu. Il puise la raison déterminante de ses actes dans les principes sacrés de l'honneur absolu, et aussi dans les consultations d'un personnage teinté d'occultisme qui lui apparaît aux heures critiques. Ce confident précieux emprunte la forme diaphane d'une dame d'excellente compagnie, génie pratique et bienfaisant : l'Esprit de culture.

L'Esprit de culture a surgi à ses côtés Il lui déclare que son devoir, plus que jamais, l'appelle à demeurer dans le chemin de la paix. Sur quoi, le kaiser rappelle ses officiers et refuse catégoriquement de jeter sa signature au bas de la déclaration de guerre.

Jusqu'alors, nous avons là un kaiser idéalisé, un homme ambitieux, certes, mais qui respecte ses obligations internationales. Il semble que l'auteur anglais ait été tellement effaré par l'outrance de sa conception qu'à partir de ce moment la pièce va cheminer dans l'incohérence.

L'empereur, harcelé par ses familiers, menacé dans son Pouvoir, traqué par le parti militaire qui finit par le subjuguer, a consenti à la guerre. Dans un rêve se déroulent devant son imagination affolée les épouvantables horreurs qu'il a déchaînées, les massacres de Belgique, la destruction de la cathédrale de Reims, les pillages commis par ses troupes, les flots de sang répandus par le monde, puis la venue fatale des représailles, les Russes à ses portes, les meilleurs hommes de son armée couchés sur le champ de bataille, la ruine de son pays...

L'Esprit de culture réapparaît pour lui offrir le suprême moyen d'échapper : l'épée qui lui permettra de n'être pas pris vivant entre les mailles du filet qui s'est progressivement resserré.

Telle est la donnée de l'étrange pièce de Sir Barrie.

L'histoire fera peut-être connaître un jour la parenté plus ou moins lointaine qu'une pareille conception dramatique peut avoir avec la réalité. Mais il faut reconnaître que pour la masse du public auquel il est destiné, ce personnage de théâtre s'écarte singulièrement des données généralement admises.

L'interprète lui-même doutait-il de la sincérité du portrait ? Toujours est-il qu'il a pris soin d'enlever à son sinistre héros sa paire de moustaches traditionnelles. Il a présenté au public un Guillaume II glabre et méconnaissable, comme s'il eut voulu montrer par là qu'il s'agissait d'un inconnu.

ALBERT-HERRENSCHMIDT.

L'Arrestation du Cardinal Mercier

Elle n'est pas officiellement confirmée, mais elle est vraisemblable. — Le Cardinal est gardé à vue dans son archevêché.

D'après une information du journal *Tyd*, les Allemands auraient arrêté le cardinal Mercier, primat de Belgique, archevêque de Malines, coupable d'avoir adressé à ses fidèles une lettre pastorale qui fut lue dans toutes les églises du royaume.

Jusqu'à présent, on n'a aucune confirmation officielle de cet acte arbitraire. Le consul de Belgique à Rosendaale n'en est pas informé et considère la nouvelle comme improbable. Pourtant, le *Tyd* ajoute des précisions.

Le cardinal Mercier serait gardé prisonnier dans son palais archiépiscopal de Malines. Dimanche dernier, il devait célébrer la grand'messe à Anvers, et c'est le curé doyen de la ville, le P. Rutten, qui dit dans son sermon : « Anvers appartient toujours aux Anversois. S. E. le cardinal Mercier, qui devait venir, en a été empêché par certaines circonstances extraordinaires ». Cela, devant des officiers et des soldats allemands nombreux dans la nef. La nouvelle de l'arrestation du cardinal n'a rien d'invraisemblable. On sait que le cardinal, primat de Belgique, éleva, lors de l'élection au pontificat de Benoît XV, à Rome, une très éloquente protestation contre le bombardement de Malines et les atrocités commises par les envahisseurs. Il revint à son poste en passant par Le Havre et Londres, où, là encore, en la cathédrale de Westminster, il exposa, comme au Havre, la situation tragique du peuple belge.

La lettre pastorale qui a attiré sur le cardinal Mercier les colères et les vengeances de l'autorité allemande est datée de Malines, le jour de Noël 1914.

Elle porte pour titre « Patriotisme et endurance ».

Le cardinal Mercier commence par un éloquent exposé des douleurs de la Belgique.

« Elle saigne. Ses enfants sont tombés par milliers dans nos forts, sur nos champs de bataille pour défendre ses droits et l'intégrité de son territoire. Bientôt, il n'y aura plus sur tout le sol de la Belgique une famille qui ne soit en deuil. Pourquoi, ô Dieu, toutes ces peines !... Seigneur ! Seigneur, nous as-tu abandonnés ? »

L'archevêque fait alors une description de la dévastation causée par l'invasion allemande.

« J'ai visité, dans mon diocèse, les endroits qui ont été le plus atteint. Ce que j'ai vu de ruines et de cendres dépasse tout ce que, en dépit de mes craintes, j'aurais pu imaginer... Eglises, écoles, institutions charitables, hôpitaux, couvents, en nombre considérable, sont inhabitables ou en ruines. Des villages entiers ont presque disparu. »

Quel sera l'effet de la guerre sur la Belgique ?

« Dieu sauvera la Belgique, mes frères, nous ne pouvons en douter.

» Disons plutôt qu'il la sauve...

» Y a-t-il un seul patriote qui ne sente que la gloire est venue à la Belgique ? Lequel d'entre nous aurait le courage d'arracher la dernière page de notre histoire ? Lequel de nous voit sans orgueil la splendeur de la gloire que notre pays assassiné a conquise ?...

» Il n'est pas vrai que l'Etat soit un Moloch sur l'autel duquel toutes les vies doivent être sacrifiées. La brutalité des coutumes du Paganisme et le despotisme des Césars ont fait naître cette idée erronée — que le militarisme moderne tend à faire revivre — que l'Etat est omnipotent et que le Droit civil est la création de son pouvoir absolu.

» Non ! répond la doctrine chrétienne. Le droit civil est la Paix, c'est-à-dire la vie ordonnée de la nation basée sur la Justice.

» En vérité, la Justice elle-même est seule absolue parce quelle est l'expression de la concorde essentielle des hommes avec Dieu ! avec eux-mêmes.

» C'est pourquoi la guerre pour la guerre est un crime. La guerre ne peut se justifier elle-même que comme un moyen nécessaire de consolider la paix. »

Le cardinal, dans la seconde partie de sa lettre, exalte la Belgique pour sa résistance à l'invasion.

« La Belgique devait à l'honneur de défendre son indépendance. Elle a été fidèle à l'honneur. Les autres nations devaient à l'honneur de respecter et de protéger la neutralité de la Belgique. L'Allemagne a manqué à son serment. La Grande-Bretagne a été fidèle au sien. Ce sont là des faits. »

Il reste à la Belgique d'endurer le martyre jusqu'à la fin.

« Les citoyens de toutes les classes sociales ont donné leurs enfants au pays avec une splendide générosité. Mais le peuple pauvre souffre, par dessus tout, des privations, du froid, peut-être de la faim. »

Le cardinal Mercier définit alors l'attitude qui convient selon lui de garder à l'égard des envahisseurs.

« Ce Pouvoir n'a aucune autorité légitime. Conséquemment, dans l'intimité de nos cœurs, nous lui devons ni estime, ni affection, ni obéissance.

» Le seul Pouvoir légitime en Belgique est celui de notre roi, de notre gouvernement, des représentants de la nation. Ils représentent la seule autorité pour nous. Ils ont seuls le droit à notre affection et à notre soumission.

» Néanmoins, la partie occupée de notre pays est placée dans une position à laquelle elle s'est loyalement soumise. La plupart de nos villes se sont rendues à l'ennemi. Elles sont tenues de respecter les conditions de cette reddition...

» Notre armée seule, combat aux côtés des vaillantes troupes de nos alliés. Elle a notre honneur sous sa garde et avec lui la charge de la défense nationale. Sachons attendre notre délivrance qui est entre ses mains.

» A l'égard de ceux qui ont asservi notre pays par la force militaire et qui, au fond de leur conscience, sont obligés d'admirer la résolution chevaleresque avec laquelle nous avons défendu et nous défendons notre indépendance, conduisons-nous comme le demande l'intérêt public. Respectons les règles qu'ils nous ont inspirées, tant qu'elles ne transgressent pas la liberté de notre conscience chrétienne ou notre dignité nationale. »

LA GUERRE

159e JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 6 janvier, 15 heures.

En Belgique, l'ennemi a prononcé, sans succès, deux attaques dans la région des dunes et au Sud-Est de Saint Georges. Sur le reste du front, au Nord de la Lys et de la Lys à l'Oise, il n'y a eu que des combats d'artillerie.

Dans la vallée de l'Aisne et dans le secteur de Reims, nos batteries ont pris l'avantage sur celles de l'ennemi, qu'elles ont réduites au silence. On signale, d'autre part, une progression de nos troupes d'une centaine de mètres au Nord-Ouest de Reims.

En Argonne, s'est déroulée une action très vive, qui nous a permis de reprendre 300 mètres de tranchées dans le Bois de La Grurie, au point où s'était produit un léger fléchissement signalé précédemment.

De Bagatelle et de Fontaine-Madame, sont parties de violentes attaques allemandes, à l'effectif d'un régiment chacune ; elles ont été repoussées. Près du ravin de Courtechaussées, nous avons fait sauter à la mine 800 mètres de tranchées allemandes, dont nous avons occupé la moitié.

De l'Argonne aux Vosges, le mauvais temps, la brume et la boue ont persisté.

Il y a eu sur différents points du front d'assez vifs combats d'artillerie. Au Bois Le Prêtre, près de Pont-à-Mousson, nous avons continué à gagner du terrain.

Dans la région de Thann, malgré une violente canonnade, nous avons maintenu nos gains de la veille tant à Steinbach même que dans les tranchées au Sud-Ouest et au Nord-Ouest du village. L'ennemi a réussi à réoccuper une de ses anciennes tranchées sur le flanc Est de la hauteur, cote 423, dont le sommet demeure en notre possession.

NOTE. — En Argonne, près du ravin de Courtechaussée, là où nous avons fait sauter à la mine des tranchées allemandes, le régiment italien commandé par le lieutenant colonel Garibaldi, a vigoureusement attaqué dans la brèche ouverte par les explosions ; il a fait 120 prisonniers dont douze sous-officiers, pris une mitrailleuse et un caisson. L'adjudant-chef Constantin Garibaldi, frère du lieutenant-colonel, a été tué au cours de l'attaque.

Paris, 23 heures.

Les seuls incidents notables signalés sont au Nord une assez vive canonnade dans la région de Zillebeke, le maintien de nos positions en Argonne et une légère progression de nos troupes dans le bois de Hirtzbach, près d'Altkirch.

Official Report of the French Government

Jan. 6th – 3 p. m.

In Belgium the enemy made two attacks without success, in the region of the downs and southeast of Saint-Georges. On the remainder of the front north of the Lys and from the Lys to the Oise, only artillery duels took place.

In the Aisne valley and in the section of Rheims our batteries have taken the advantage over the ennemy's batteries, which have been silenced. On the other hand an advance of 100 yards of our troops is reported northwest of Rheims.

In Argonne a brisk action took place which enabled us to retake 300 yards of trenches in the Grurie wood,

Heavy german attacks with the strength of one regiment each were made from Bagatelle and Fontaine-Madame ; both have been repulseld.

Near Courte-Chaussée we have blown up 800 yards of german trenches, half of which we have occupied.

From the Argonne to the Vosges the foggy and rainy weather continues ; on various points of the front artillery duels took place.

In the Leprêtre wood, near Pont-à-Mousson we continue to gain ground.

In the region of Thann, in spite heavy cannonading we have have kept our advance of the previous day, as well at Steinbach as in the trenches southwest and northwest of the village. The foe succeeded in reoccupying one of the trenches on the east side of the height which in still in our possession.

COMMUNIQUÉ BELGE

5 janvier 1915.

Les positions de l'armée ont été bombardées sans résultat dans la nuit du 4 au 5 et dans la matinée du 5. L'infanterie allemande a démasqué une attaque contre les fermes tenues par nos troupes au Sud de Saint-Georges ; ces attaques ont été repoussées et l'organisation des fermes conquises a été consolidée.

COMMUNIQUÉS RUSSES

Petrograd, 5 janvier.

Sur la rive gauche de la Vistule, la fusillade et la canonnade continuent.

Dans les environs et au Sud de Vorzomow, des combats partiels sont engagés.

En Galicie, il n'y a pas de modifications essentielles.

Dans le col de Look, les Autrichiens qui étaient en retraite ont été attaqués par la cavalerie russe, qui les a pris de flanc. 450 Autrichiens et 10 officiers ont été faits prisonniers, dont le commandant d'un détachement.

Pétrograd, 5 janvier.

(Communiqué de l'armée du Caucase)

Hier soir, nos troupes ont remporté une victoire complète sur les Turcs à Sarykamisch.

Nous avons battu deux corps d'armées dont un fut fait prisonnier entièrement.

Petrograd, 6 janvier.

(Communiqué de l'armée du Caucase)

A la fin de novembre, le gros de l'armée ottomane fut dirigé dans la région à l'Est d'Erzeroum. Il était précédé de deux corps d'armée et avait sa réserve près d'Hassankaja.

Conformément au plan d'Enver Pacha, une troisième armée devait opérer comme suit : les neuvième et dixième corps devaient marcher dans la région d'Olty et former une aile offensive tandis que le onzième corps recevait ordre de maintenir ses positions puissamment organisées et attirer vers lui, par des démonstrations stratégiques, l'attention des troupes russes.

Dans le cas où les troupes russes auraient pris une offensive vigoureuse, le onzième corps avait reçu ordre de se replier sur la place forte d'Erzeroum pour y entraîner nos forces.

Le dixième corps devait avancer par deux colonnes ; la première forte d'une division marchand vers Yde, par la vallée d'Olty Tchai ; la deuxième forte de deux divisions sur Adest, par la vallée de Servykhai.

Le neuvième corps devait prendre l'offensive dans l'intervalle formé entre le 10e et le 11e corps. Malgré la supériorité numérique de l'ennemi opérant dans la région d'Olty les Russes s'opposèrent énergiquement à la poussée des Turcs et, par des contre attaques, leur infligèrent des pertes sérieuses.

Sur ces entrefaites nous découvrîmes une forte colonne ottomane renforcée par la population musulmane rebelle qui avançait des cols Panjouretsk et Jalagouztchumsk dans la région d'Ardahan. Notre garnison qui occupait ce point après les combats qui durèrent 17 jours se replia un peu vers l'Est. Ayant amené des renforts nous attaquâmes le 3 janvier les forces turques concentrées à Ardahan et nous infligeâmes une défaite complète à l'ennemi.

Pendant le développement ultérieur de l'action, nous constatâmes que le gros des forces ottomanes, c'est-à-dire le neuvième et le dixième corps, avait pris l'offensive contre Sarykamysch.

Ce mouvement, entrepris par des routes montagneuses et ensevelies sous la neige, à travers des cols escarpés, fut effectué presque sans convois de guerre. L'ennemi avait conçu cette opération, comptant avant tout se procurer un large appui de la part des musulmans indigènes qui avaient été transformés préalablement en émissaires turcs.

Nos troupes eurent pour tâche de paralyser de front les forces ennemies importantes et constituer un barrage suffisamment résistant pour briser le 9e et 10e corps ottomans.

Malgré les difficultés peu ordinaires et en dépit des rigueurs de l'hiver et la nécessité de combattre dans des cols montagneux situés à une altitude de dix mille pieds et couverts de neige, nos vaillantes troupes du Caucase, après une bataille acharnée de dix jours, accomplirent la tâche exceptionnelle qui leur incombait.

Elles repoussèrent notamment les attaques menées frénétiquement par les Turcs sur Sarykamysch. Elles enveloppèront et anéantirent deux corps turcs presque entiers, faisant prisonniers le reste. Un des corps fut fait prisonnier avec le général en chef, trois généraux de division, l'état-major, de nombreux officiers et plusieurs milliers de soldats. Depuis, elles se sont emparées de canons, de mitrailleuses et de bêtes de somme.

La lutte très intense et soutenue sur le front principal nécessita, naturellement, un changement dans le groupement de nos forces dans la région d'importance secondaire, afin de rapprocher certains de nos éléments de la frontière. Il ne fut pas possible de préciser exactement nos prises de toute sorte, la poursuite de l'ennemi continuant actuellement.

Les Deuils de la Famille Garibaldi

La famille Garibaldi dont plusieurs membres combattent à nos côtés vient d'être douloureusement éprouvée. Bruno Garibaldi est, le premier, tombé au champ d'honneur et tandis que sa dépouille était transportée à Rome un de ses frères était mortellement frappé en Argonne,

C'est en ces termes que M. Millerand en a avisé le vaillant général Garibaldi.

« J'apprends, avec une douloureuse émotion, le nouveau deuil qui vous frappe, atteignant à la fois, la fière et noble armée italienne et la nôtre.

» En vous exprimant toute mon admiration pour le héros qui vient de tomber dans nos rangs, je tiens à vous dire, au nom de tous ses camarades de l'armée française et en mon nom personnel, la grande part que prend la France à votre douleur.

» MILLERAND. »

Le vieux Ricciotti Garibaldi a reçu cette nouvelle avec un grand courage. Lors du premier télégramme annonçant la mort de son fils Bruno, il avait donné la mesure de sa vaillance en répondant : « un de mes enfants est tombé : il en reste cinq... Quand mes fils sont partis, je savais que je les embrassais peut-être pour la dernière fois. Nous savons ce que c'est la guerre... »

Le président de la République, joignant ses condoléances émues à celles du ministre de la guerre a télégraphié au général Garibaldi :

« Général Ricciotti Garibaldi, Rome.

» A peine ai-je reçu votre noble télégramme que j'apprends la mort glorieuse d'un autre de vos fils dans cette forêt de l'Argonne où la légion italienne fait tous les jours preuve de bravoure et d'héroïsme. Recevez mes nouvelles et ardentes sympathies.

» RAYMONND POINCARÉ. »

Des deux côtés des Alpes ces deuils qui atteignent une famille de grands volontaires, morts au service de la cause de la justice et du droit, feront battre les cœurs.

L'Enquête sur la Situation sanitaire des Armées

Paris, 6 janvier.

Une note communiquée par la Commission d'hygiène de la Chambre a pu donner à penser que l'autorité militaire supérieure avait refusé d'admettre le contrôle parlementaire sur les formations sanitaires de nos armées.

En réalité rien n'autorisait à admettre une pareille conclusion. Voici d'une manière exacte ce qui s'est passé :

La Commission avait demandé pour ses quarante-quatre membres, répartis en sous-commissions, la faculté de se rendre sur le front pour faire une enquête sur la situation sanitaire des diverses armées.

Le ministère de la guerre lui a fait savoir que le général Joffre avisé de cette demande ne croyait pas pouvoir admettre que tous les membres de la Commission pussent venir effectuer une enquête ; mais que pour permettre au contrôle parlementaire de s'exercer il donnerait au président de la Commission et à celui des membres que celle-ci désignerait pour l'accompagner toutes facilités pour procéder à une enquête.

Telle est la portée exacte de la réponse faite par le généralissime.

Nominations Militaires

Dans l'artillerie de réserve :

Sont nommés sous-lieutenants de réserve, M. Perrin, ancien élève de l'Ecole centrale, du 5e affecté au 43e ; M. Clément, élève de l'Ecole centrale, du 45e affecté au 43e.

Dans le service de santé :

Est promu au grade de médecin-major de 2e classe, M. Anthony, 3e région.

Dans l'infanterie de réserve, M. Minot, sergent au 205e, est promu sous-lieutenant.

Dans l'infanterie de l'armée active, sont relevés de leur emploi les majors nommés chef de bataillon de leur corps ; MM. Chollet, du 24e, Martin du 39e ; M. de Morineau, chargé du matériel, est nommé capitaine de compagnie.

M. Camicas, lieutenant du 20e territorial, est chargé du matériel au 119e.

M. Billaudel, capitaine au long cours, est nommé lieutenant au 329e.

Un Hôpital pour Officiers

Toulon, 5 janvier.

L'hôpital, installé par la Société de secours aux blessés militaires dans l'établissement du Mont-de-Oiseaux, qui était autrefois la propriété de l'œuvre de sœur Candide, a été ouvert, aujourd'hui, à Hyères. Il recevra les officiers généraux et les officiers supérieurs grièvement blessés.

Le Voyage du Général Moiser

Toulon, 6 janvier.

Les réfugiés belges et le commandant Debachelay, consul de Belgique, ont reçu en gare le général Moiser qui, pour sa brillante conduite dans les batailles des Flandres, fut nommé commandeur de la Légion d'honneur. Les autorités et la population ont accueilli sympathiquement le général Moiser.

Le Réapprovisionnement des Belges

Washington, 6 janvier.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin a reçu l'assurance que l'Allemagne ne s'opposerait jamais à ce que des vapeurs transportent en Hollande des vivres venant des Etats-Unis et destinés au fonds de secours belge, même si ces navires sont anglais ou français.

Les Troubles au Mexique

La Vera-Cruz, 6 janvier.

Les partisans de Carranza ont pris Puebla infligeant de fortes pertes aux troupes du général Villa.

Une Victoire russe AU CAUCASE

Un Corps d'Armée turc est fait prisonnier. — L'ex-ministre de la guerre de Turquie est également entre les mains des Russes.

Comme on l'a vu dans les communiqués officiels de l'armée du Caucase, c'est à Sarykamisch que les Turcs ont été mis en déroute. La confirmation de ce brillant fait d'armes à l'actif des troupes russes nous a été apportée, peu après, par cette dépêche :

Petrograd (officiel), 6 janvier.

Au cours de la bataille de Sarykamysch, nous avons anéanti complètement le neuvième corps, dont le commandant Iskhan pacha. Les commandants des 17e, 28e et 29e divisions et deux lieutenants ont été faits prisonniers, avec leurs états-majors.

Les pertes turques en tués et en blessés sont énormes.

Nous poursuivons énergiquement les restes du 10e corps qui cherchent à se sauver.

Nous nous sommes emparés de nombreux canons et de mitrailleuses.

LE DESASTRE TURC

Petrograd, 6 janvier.

Selon des renseignements complémentaires, les Turcs, complètement battus près d'Ardagan, sont étroitement entourés par les forces russes.

L'armée turque est menacée d'un grand désastre.

Les troupes russes qui la poursuivent tiennent les routes principales, qui, de plus, sont ensevelies sous la neige.

Les Turcs se sont battus avec un acharnement furieux.

La bataille a continué pendant 48 heures sans répit, et les Turcs ne se sont constitués prisonniers que lorsqu'ils se sont vus perdus.

Ils se sont rendus en si grandes masses que leur nombre commence à embarrasser les vainqueurs.

Dépêche du Grand-Duc Nicolas au Général Joffre

Le grand-duc Nicolas a adressé au général Joffre le télégramme suivant :

Je m'empresse de vous faire part d'une heureuse nouvelle.

L'armée du Caucase, malgré que ses forces aient été réduites au minimum, en vue de ne pas affaiblir nos armées sur le théâtre principal de la guerre, a remporté deux victoires décisives, les 21 et 22 décembre, sur les forces turques supérieures en nombre : à Ardagan, contre le 1er corps et à Sarykamych, contre les 9e et 10e corps turcs.

Le 9e corps entier a capitulé. Le 10e s'efforce de se retirer, mais il est poursuivi par nos troupes.

Réponse du Généralissime Français

Le général Joffre a répondu :

Je prie votre Altesse Impériale, d'accepter mes chaleureuses félicitations pour la grande victoire remportée par l'armée du Caucase.

Par leur effort constant et ininterrompu sur tout le théâtre des opérations, les armées alliées préparent les victoires définitives de l'avenir.

Izzet Pacha est capturé

Petrograd, 6 janvier.

La *Gazette de la Bourse* annonce que les Russes ont capturé Izzet Pacha, ex-ministre de la guerre de Turquie.

Préparatifs turcs de défense aux Dardanelles

Athènes, 5 janvier.

On télégraphie de Salonique à la *Hestia* que, selon des informations reçues de Lemnos, les autorités militaires turques ont rassemblé, près de l'entrée des Dardanelles, un grand nombre de navires de commerce chargés de pierres et de sacs de terre.

On suppose que les Turcs ont l'intention de couler ces bateaux à l'entrée des détroits, en vue d'en obstruer le passage.

Un grand nombre de vieux navires inutilisables ont été réunis à l'entrée des Dardanelles dans la même intention.

De plus, il est interdit à tout étranger de s'approcher du rivage, sous peine d'être immédiatement fusillé.

Selon les mêmes informations, vingt officiers allemands, accompagnés de plusieurs ingénieurs attachés au service des sondages et d'un certain nombre de géomètres, sont arrivés la semaine dernière aux Dardanelles.

Duel de Trains blindés

Londres, 6 janvier.

Le *Daily Mail* publie le récit saisissant d'un duel entre deux trains blindés anglais et allemand, près de Dixmude.

Le train allemand, remorqué par deux locomotives, commença à bombarder, pardessus les inondations, la position des alliés à l'Ouest de Dixmude. Le train anglais arriva rapidement sur une ligne convergente et un duel s'engagea, qui durant pendant une heure, les deux trains exécutant des manœuvres en arrière et en avant, afin d'éviter les obus de leur adversaire.

Finalement, un obus anglais frappa par le milieu le train allemand, qui fut mis en pièces.

Il fallut deux jours pour dégager la voie de l'amas de décombres.

Il y eut plusieurs tués à bord du train allemand, personne ne fut atteint dans le train anglais.

Droits à la Pension des Veuves ou Orphelins militaires

A. — *Ont droit à une pension viagère* :

1. Les veuves des militaires tués sur le champ de bataille ou en service commandé ;

2. Les veuves des militaires qui ont péri à l'armée et dont la mort a été causée par des événements de guerre, soit par des maladies contagieuses ou endémiques aux influences desquelles ils ont été soumis par les obligations de leur service ;

3. Les veuves des militaires morts des suites de leurs blessures reçues soit sur le champ de bataille, soit dans un service commandé, pourvu que le mariage soit antérieur à la date où ces blessures ont été reçues ;

4. En cas de décès de la mère, les orphelins mineurs ont droit à un secours annuel au total égal à la pension qui serait revenue à la mère.

B. — *Avances sur pension* :

Les veuves ou orphelins peuvent demander au sous-intendant militaire de toucher mensuellement une avance sur la pension qui leur est due.

C. — *A qui faut-il adresser la demande de pension ?*

Au sous-intendant militaire du département où réside la veuve ou le tuteur des orphelins.

Cette demande, légalisée par le maire, est établie sur papier libre. Le sous-intendant militaire fait alors connaître au demandeur les pièces à produire à l'appui de la demande ainsi que les moyens de se les procurer.

NOTA. — Il y a intérêt à faire la demande aussitôt que possible.

D. — *Taux des pensions des veuves et orphelins* :

Officiers	
Général de division... ....Fr.	5.250
Général de brigade...	4.000
Colonel..........................	3.000
Lieutenant-colonel	2.500
Chef de bataillon	2.000
Capitaine ou assimilé :	
— 4e échelon de solde........	1.950
— 3e —	1.850
— 2e —	1.750
— 1er —	1.650
Lieutenant ou assimilé :	
— 4e échelon de solde........	1.650
— 3e —	1.575
— 2e —	1.500
— 1er —	1.425
Sous-lieutenant ou assimilé :	
— 2e échelon de solde.	1.400
— 1er — ..	1.150
Sous-officiers	
Adjudant-chef........................	1.050
Adjudant	975
Aspirant	937
Sergent-major	900
Sergent...............................	825
Caporal...............................	675
Gendarme..............................	619
Soldat	563

Ces renseignements répondent aux questions posées par un certain nombre de lecteurs, et notamment par des veuves de militaires.

UN ALLEMAND RENSEIGNÉ croit que l'Allemagne ne sera pas victorieuse

Quand la France fut vaincue en 1871, une des premières préoccupations de l'Allemagne consista *à faire restituer aux sujets allemands qui, avant la guerre, étaient établis chez nous ou étaient en relations d'affaires avec notre pays, tous les droits dont ils avaient été privés au cours des hostilités.*

Ainsi, l'article 12 du traité de Francfort garantit aux Allemands expulsés « la jouissance pleine et entière de tous les biens qu'ils ont acquis en France ». Ainsi, l'article 15 accorde aux Allemands « qui, par suite des événements de la guerre, auraient été mis dans l'impossibilité d'arriver en temps utile à la sauvegarde ou à la conservation de leurs droits », le bénéfice des mesures mêmes que le gouvernement français adopterait en faveur des Français placés dans le même cas.

En vertu du traité de Francfort, imposé par l'Allemagne à la France, tout créancier d'un Français avait donc, dès la conclusion de la paix, le moyen de faire rentrer sa créance si elle était échue.

Les personnes compétentes n'ignorent certainement pas ce détail en Allemagne, à l'heure actuelle. Si l'Allemagne avait la perspective d'être victorieuse, elle aurait évidemment aussi la perspective de faire rentrer, dès la conclusion de la paix, comme en 1871, les sommes qu'on lui doit en France, en Angleterre ou en Russie.

Or, M. Cahen, secrétaire général d'une grande association commerciale allemande, vient d'écrire les lignes suivantes dans l'article de tête de la *Handels-Zeitung* (supplément commercial du *Berliner Tageblatt*), — article intitulé : « Le recouvrement des créances en pays ennemi. »

Les commerçants et les industriels allemands préféreraient assurément régler par leurs propres moyens leurs relations avec leurs débiteurs ou créanciers installés en pays ennemi. Mais, tout au moins dans les premiers temps qui suivront la fin de la guerre, cela ne se pourra pas sans l'aide et la bienveillance des gouvernements intéressés, ne fût-ce que pour la raison que voici : il est probable que les interdictions de payer des créanciers en pays ennemi ne seront pas supprimées dans les premiers temps qui suivront la conclusion de la paix.

M. Cahen, qui reflète sans doute l'opinion de milieux commerciaux bien informés, croit donc qu'en signant la paix l'Allemagne ne sera pas en mesure d'imposer à ses adversaires la levée immédiate des interdictions qui empêchent les sujets allemands de faire valoir leurs droits en France, en Angleterre et en Russie. Il croit qu'elle ne pourra pas obtenir ce qu'elle a obtenu d'une manière si complète en 1871.

Autrement dit, il croit que l'Allemagne ne sera pas victorieuse.

Nous aussi. Mais nous recueillons précisément ce premier aveu.

La Ville de Montréal vote 50,000 francs pour la France

La ville de Montréal, fondée par Maisonneuve en 1642, fidèle au souvenir français, a décidé, sur la demande du Comité France Amérique de Montréal, de verser au fonds du Secours National Français la somme de 50.000 francs. Le Comité de Montréal, en même temps qu'il transmettra cette somme en France, fera remise d'une somme de 100,000 francs, produit de souscriptions privées canadiennes.

D'autre part, le Comité de Montréal a réuni une centaine de mille objets de première nécessité qui sont à envoyer en France chaque semaine, par la Compagnie Générale Transatlantique, et qui seront distribués, par les soins du Comité de Secours National, notamment dans les départements envahis.

LE ZEPPELIN N'EST PAS VENU

La pluie continuelle et le grésil ont, depuis quelques jours, rendu pratiquement impossible le combat dans la région du Nord.

Des deux côtés, les hommes ont été surtout occupés à mettre leurs tranchées à l'abri — c'est une façon de parler — des averses diluviennes. Seuls, les artilleurs ont poursuivi leur travail régulier.

Les circonstances font, dit le correspondant du *Times*, que les nouvelles de la guerre, en ce qui concerne les Flandres, viennent plutôt du ciel que de la terre.

Après les raids des aviateurs britanniques sur Cuxhaven et Bruxelles, on pouvait s'attendre à une riposte allemande.

Cette expectative s'est, en partie, réalisée, ces jours-ci, quand les avions allemands sont venus en force au-dessus de Dunkerque et ont tué quelques civils. L'attaque était, cependant, sans aucune importance militaire et ne saurait être comparée au raid de Cuxhaven.

L'ennemi pensa que la réponse devait être faite en risquant un Zeppelin dans cette direction. On en pourrait causer à Berlin et présenter cela comme un essai préliminaire à l'invasion aérienne de l'Angleterre.

Cette supposition fut confirmée par une note jetée par un des aviateurs. Elle promettait un Zeppelin à la population de Dunkerque pour dimanche dernier.

Le visiteur annoncé n'apparut pas, bien qu'on rapportât qu'un dirigeable ennemi avait été vu près de Cassel, à 30 kilomètres au Sud de Dunkerque. Cette défection doit être attribuée au temps.

Mais on s'attend à ce que les Allemands, avant longtemps, fassent une exhibition de Zeppelin et que leur première démonstration soit effectuée, soit sur la ligne des Alliés au Nord de la France, soit dans la direction de Douvres.

Les Anciens Ministres et les Obligations militaires

Le Parlement renferme dans ses rangs soixante-sept anciens ministres, dont trente-neuf siègent au Sénat et vingt-huit à la Chambre des députés.

Ces trente-neuf sénateurs anciens ministres sont tous, à raison de leur âge, libérés de toute obligation militaire. Cependant, un a pris volontairement du service. C'est M. Emile Chautemps, qui est médecin-chef de l'hôpital militaire du Panthéon, annexe du Val de-Grâce.

Au contraire, parmi les vingt-huit députés anciens ministres, onze sont actuellement mobilisés. Ce sont :

M. Besnard, qui est attaché à l'état-major du général commandant à Versailles.

M. Dariac, attaché au service du ravitaillement comme intendant.

M. Charles Dumont, qui sert comme soldat sur la frontière de l'Est.

M. Klotz, chef d'escadron d'artillerie au gouvernement militaire de Paris.

M. Lebrun, chef d'escadron d'artillerie à l'une des armées de l'Est.

M. Georges Leygues, capitaine d'infanterie territoriale.

M. Maurice Maunoury, chef d'escadron d'artillerie, commandant un parc d'armée du Centre.

M. Messimy, lieutenant-colonel à l'état-major d'une armée de l'Est.

M. Métin, lieutenant d'infanterie à la frontière de l'Est.

M. Monestier, colonel du génie au camp retranché de Paris.

M. Peret, officier de territoriale.

Il y a également à la Chambre onze anciens sous-secrétaires d'Etat dont quatre sont mobilisés.

Ce sont MM. L. Bérard, Maginot, Margaine et Guernier.

En outre, deux anciens sous-secrétaires d'Etat sont chargés de mission dépendant du ministère de la guerre.

LES FAUX de la " Gazette de l'Allemagne du Nord "

Sous ce titre « le Livre jaune démenti », l'agence Wolff communique aux journaux des pays neutres l'analyse d'un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui constitue une nouvelle et vaine tentative de réfutation de notre Livre jaune.

Cette fois le journal officieux allemand exulte. Il faut croire qu'il a pris notre ministère des affaires étrangères en flagrant délit de fabrication de documents diplomatiques et il proclame notre déloyauté à la face du monde.

Il s'agit de la pièce 5 du Livre jaune (note à M. Pichon, ministre des affaires étrangères, sur l'opinion publique en Allemagne d'après les rapports des agents diplomatiques et consulaires). Ce document, daté du 30 juillet 1913, montre, par un long exposé historique, les progrès faits en ces dernières années par le parti de la guerre en Allemagne.

Et voici par quel raisonnement la *Gazette de l'Allemagne du Nord* argue de faux ce document :

Dans l'extrait d'un rapport d'un agent diplomatique de la France en Allemagne, en date du 30 juillet 1913, numéro 5 du Livre jaune, il est dit notamment que « M. de Kiderlen fut l'homme le plus haï de l'Allemagne l'hiver dernier. Cependant, il commence à n'être plus que déconsidéré, car il laisse entendre qu'il prendra sa revanche ». Comme M. de Kiderlen est déjà mort en décembre 1912, la note du 30 juillet 1913, qui fait parler M. Kiderlen de ses projets de revanche contre la France, six mois après sa mort, a dû être fabriquée après coup.

L'argumentation est impressionnante et la preuve paraît décisive. Mais il suffit de se reporter au Livre jaune pour constater que la falsification est au contraire l'œuvre de la chancellerie allemande qui, par un procédé digne d'Escobar, a détaché du document français une phrase, pour l'isoler du contexte qui le date sans contestation possible.

Le paragraphe d'où la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a extrait les lignes qui devaient établir la duplicité du quai d'Orsay est en effet ainsi rédigé dans le rapport en date du 30 juillet 1913.

En juillet 1911, le « coup d'Agadir » posa vraiment pour la première fois, la question marocaine comme une question nationale, important à la vie et à l'expansion de l'empire. Les révélations et procès de presse qui suivirent ont suffisamment démontré comment la campagne avait été organisée, quelles convoitises pangermaniques elle avait allumées et quelles rancunes elle a laissées. Si l'empereur est discuté, la chancellerie impopulaire, *M. de Kiderlen fut l'homme le plus haï de l'Allemagne l'hiver dernier*. Cependant il commence à n'être plus que déconsidéré, car il laisse entendre qu'il prendra sa revanche.

Il suffit de lire avec quelque attention ce texte pour comprendre que « l'hiver dernier », dont il est question dans les lignes précédentes, est celui de 1910. Il s'agit évidemment de l'hiver qui précéda non pas l'année 1913, mais l'année 1911, l'année du coup d'Agadir. Or en 1910, M. de Kiderlen n'était pas mort ; et il était en effet « l'homme le plus haï de l'Allemagne ».

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'aura donc réussi qu'à mettre en évidence l'authenticité, la sincérité des documents insérés au Livre jaune et la fourberie de la diplomatie germanique.

INCIDENTS AUSTRO-ITALIENS

Le *Giornale d'Italia* annonce qu'un incident survenu entre l'Italie et l'Autriche donnerait lieu à un échange de dépêches entre la Consulta et le Ballplatz. Le *Giornale d'Italia* ajoute les détails suivants :

Il y a vingt jours, le commandant militaire autrichien, en se retirant de Belgrade, après la brève occupation de cette ville, emmena avec lui plusieurs otages serbes choisis parmi les notabilités les plus en vue. On apprend aujourd'hui qu'il aurait également pris comme otages quatre sujets italiens résidant à Belgrade.

Il s'agit là d'une mesure illégale, qui ne peut pas s'expliquer par une erreur, car lesdits Italiens ont déclaré leur nationalité.

Le fait serait venu à la connaissance du gouvernement italien, par voie indirecte, il y a quelques jours.

Le *Giornale d'Italia* assure, d'après les renseignements qu'il a recueillis dans les cercles politiques et journalistiques, que la Consulta a pris plusieurs jours pour vérifier l'exactitude de cette nouvelle, bien décidée à faire à Vienne des démarches énergiques si l'exactitude en était établie.

Commentant cette information, le *Giornale d'Italia* ne doute pas que la chose ne se soit passée, parce que, dit-il, cinq ou six ouvriers italiens sont restés à Belgrade, bien que la légation d'Italie leur ait conseillé de quitter la ville au moment où le siège du gouvernement serbe fut transféré à Nich. Ce sont ces sujets italiens dont les Autrichiens auraient fait des otages, lorsqu'ils furent obligés d'évacuer Belgrade ; mais ils seront certainement remis en liberté, conclut-il, grâce à l'intervention du gouvernement italien.

Le *Giornale d'Italia*, en terminant, dit que, jusqu'à présent, on déclare ne rien savoir officiellement sur cet incident.

D'autre part, on mande de Venise au *New-York Herald* :

Un grave incident de frontière a eu lieu près de Palmanova. Des soldats autrichiens, originaires du Trentin, ayant déserté, sont entrés en Italie. Ils furent poursuivis par des gendarmes autrichiens qui ont arrêté les déserteurs et les ont ramenés en Autriche. Un rapport sur ce fait a été adressé au ministère des affaires étrangères à Rome et on espère que le Cabinet italien exigera la relaxation des déserteurs.

Nouvelles mesures à Berlin pour économiser la farine

A Berlin, l'inquiétude au sujet de la rareté du blé augmente d'heure en heure. Les autorités annoncent chaque jour de nouvelles mesures.

Dans une conférence qui a eu lieu au ministère du commerce entre les hauts fonctionnaires et les principaux représentants de la boulangerie et de la pâtisserie, on s'est mis d'accord sur la réglementation suivante, que le Conseil fédéral va sanctionner incessamment :

L'adjonction de la farine de seigle à la farine de froment, actuellement prescrite à 10 0/0, sera portée à 30 0/0. En outre, on pétrira la pâte avec 10 pour cent de fécule de pommes de terre, au lieu de 5 pour cent. Les pâtissiers n'emploieront pas plus de 50 pour cent de farine de blé ; pour le reste, ils devront recourir au seigle, à la pomme de terre ou à d'autres succédanés.

Le pain noir sera fait de seigle, exclusivement.

Paroles d'amertume

On mande de Budapest que le président du conseil hongrois, comte Tisza, répondant à un discours de M. Khuen Hedervary, chef du parti gouvernemental, qui lui présentait ses souhaits à l'occasion du nouvel An, a dit, entre autres choses :

Au Nord, nous combattons avec des chances diverses ; bien que nous ayons l'espoir d'une issue heureuse, le sort définitif du combat n'est pas encore décidé.

Je ne peux parler que le cœur serré de l'évacuation de la Serbie. Je suis sûr que, d'ici à peu de temps, nous prendrons notre revanche ; mais je suis affligé qu'une armée qui combattait avec un héroïsme sans égal et qui ceint aujourd'hui son front des lauriers d'une gloire impérissable, ait été obligée de battre en retraite parce qu'on exigeait d'elle des choses surhumaines, des efforts incessants qu'aucune armée n'aurait pu accomplir.

Le comte Tisza a ajouté :

On a attribué successivement à mon voyage au quartier-général allemand différents motifs, on a dit que j'avais voulu régler certains différends, ceci n'est que pure fantaisie. Nous avions, sans façon, au quartier-général, des pourparlers sur les grandes questions relatives à la guerre et aux temps qui suivront la guerre. La confiance mutuelle entre nous et l'Allemagne est inébranlable.

Même impression en Allemagne. Le général von Gayl, commandant d'un corps territorial prussien, ayant publié dans les journaux une lettre où il proteste contre le fait que la confiance en l'issue de la guerre diminue, le *Berliner Tageblatt* répond ainsi :

Le général von Gayl a absolument raison de demander que tout le monde ait confiance, mais ses conseils ne seraient pas devenus nécessaires si, au début de la guerre, on avait distribué moins de lauriers en acompte des futurs victoires.

Un Million 179,800 prisonniers DE GUERRE

D'après des calculs récents, le chiffre total des soldats prisonniers s'élèverait, à cette heure, à 1 million 179,800. Ils se répartissent ainsi :

Les Etats de la Triple-Entente auraient chez eux 604,800 prisonniers.

Les deux empires d'Autriche et d'Allemagne 575 600.

Il faut observer que les chiffres indiqués par l'Allemagne sont sujets à caution. On a pu constater qu'une forte proportion des prisonniers indiqués figurent sur deux ou trois registres, d'abord dans les lazarets où ils ont été soignés, puis dans les camps de concentration où ils sont successivement acheminés après leur guérison. De ce fait, il faut réduire les chiffres donnés officiellement de 30 à 40 0/0.

(Il convient d'ajouter que les Allemands font entrer dans le compte des prisonniers alliés un grand nombre de civils qu'ils ont arrêtés dans les territoires envahis et retenus prisonniers au mépris de tout droit).

« Notre tâche est écrasante » avoue le "Berliner Tageblatt"

Dans son article de nouvel an, le *Berliner Tageblatt* avoue ceci : « Maintenant, après cinq mois de guerre, nous sommes moins que jamais enclins à exagérer notre propre valeur. Nous sentons le poids et l'importance de la tâche dont la marche de l'histoire mondiale a chargé nos épaules. Nous ne voudrons pas non plus nous persuader que nous ne soyons tombés dans cette épreuve comme de purs anges d'innocence... Mais nous avons, dès le début de la guerre, travaillé pour mieux supporter la lourde charge qu'elle nous apporte et ce travail de tout un peuple ne peut avoir été fait pour rien... »

L'Italie appelle sous les drapeaux SA CLASSE 1915

Un décret vient d'être promulgué en Italie appelant sous les drapeaux, pour le 12 janvier, les jeunes gens nés en 1895. Cette classe n'aurait dû être appelée, selon l'habitude, qu'en automne.

LE HAVRE

Légion d'Honneur

Nous avons annoncé que M. Loyzeau de Grandmaison, général de brigade, venait d'être promu commandeur de la Légion d'honneur.

Le général Loyzeau de Grandmaison est le frère de M. de Grandmaison, conseiller municipal, avocat, ancien bâtonnier du barreau du Havre.

Voici en quels termes le *Journal officiel* souligne la promotion dont le général Loyzeau de Grandmaison vient d'être l'objet :

« Loyzeau de Grandmaison, général de brigade, officier général de la plus haute valeur intellectuelle, extrêmement brave au feu. Grièvement blessé en Lorraine, commande remarquablement sa division. »

***

Dans la dernière promotion de la Légion d'honneur, nous avons également relevé, pour le grade de commandeur, le nom de M. le général Tassin, commandant la 9e brigade d'infanterie. La distinction qui est accordée à l'officier général est ainsi motivée au *Journal Officiel*.

Tassin, général de brigade. (Officier général d'une rare modestie dont les facultés se sont développées depuis le commencement des opérations. Toujours au premier rang. A contribué grandement à chasser les Allemands d'une ville, le 12 septembre, par l'énergie intelligente avec laquelle il a dirigé un sanglant combat.)

Dans la même promotion figurent, pour le grade d'officier :

M. le colonel Matuszinski, ancien commandant du 7e chasseurs, appelé au commandement par intérim d'une brigade de cavalerie, avec le motif suivant :

M. Matuszinski, colonel de cavalerie : figurait au tableau de concours de 1914. S'est acquis de nouveaux titres par les services rendus depuis le début de la campagne.

M. H. J. Tessier, capitaine au 239e régiment d'infanterie : figurait au tableau de concours de 1914. S'est acquis de nouveaux titres par les services rendus depuis le début de la campagne.

Pour le grade de chevalier, nous notons :

M. Allie, chef de bataillon au 329e régiment d'infanterie : blessé le 14 septembre et évacué. Vigoureux officier, belle tenue au feu. Depuis le début de la campagne s'est dépensé sans compter.

M. G.-L.-A. Poupard, chef de bataillon au 5e régiment d'infanterie : figurait au tableau de concours de 1914. S'est acquis de nouveaux titres par les services rendus depuis le début de la campagne.

M. J. L.-M.-J. de Lamarzelle, lieutenant au 43e régiment d'artillerie : a fait preuve d'une bravoure, d'une énergie exceptionnelles. Blessé une première fois le 15 septembre, a continué à commander sa batterie sous un feu des plus violents, en faisant subir à l'ennemi de grosses pertes. Blessé une deuxième fois le 25 octobre, est resté à son poste et a, dans la nuit même, contribué à arrêter, par des tirs bien ajustés sur les tranchées allemandes, l'attaque de l'ennemi.

M. Débret, lieutenant de réserve au 43e régiment d'artillerie : le 17 septembre, envoyé en mission aux avant-postes, a rapporté des renseignements très précieux, qui se sont trouvés entièrement confirmés par la suite. Le 18, envoyé au petit jour en reconnaissance, a été frappé par une balle qui lui a traversé la cuisse. A continué son service toute la matinée.

Prisonniers français en Allemagne

Dans l'un de ses derniers numéros, le *Républicain de la Mayenne* publiait l'entrefilet suivant :

Un caporal infirmier, retour de captivité, fournit les renseignements suivants susceptibles d'intéresser de nombreuses familles :

« J'ai pu constater que, dans les hôpitaux du Nord de la France, encore occupés par l'ennemi, se trouvent de nombreux soldats français blessés au cours de la retraite du 23 août au 5 septembre. Il y a, en outre de nombreux blessés anglais.

» Aux uns et aux autres, il est interdit encore de communiquer avec leurs familles. Cette autorisation ne leur sera accordée que lorsqu'ils seront internés en Allemagne. »

De là le long silence de beaucoup.

A l'Ordre du Jour

Parmi les citations à l'ordre du jour récemment publiées au *Journal officiel*, nous relevons celle-ci :

Groupes de divisions territoriales

Marquézy, capitaine breveté d'infanterie de l'état-major de la 68e division territoriale : le 9 octobre, a ramené des troupes sur une position momentanément abandonnée, sous un bombardement intense, avec la bravoure et l'entrain qui lui sont habituels. Est toujours prêt à accomplir sur la ligne de feu les missions les plus périlleuses. (Ordre du 4 novembre 1914.)

Le capitaine Marquézy est le fils de M. Marquézy, qui a laissé au Havre de si sympathiques souvenirs.

Les Sympathies Américaines

Nous avons eu maintes fois l'agrément d'enregistrer les impressionnants témoignages de sympathies que donnent chaque jour certains pays étrangers à l'égard de notre nation et de ses vaillants défenseurs.

Entre beaucoup d'autres, nous avons aujourd'hui la très vive satisfaction de noter le généreux et vraiment cordial concours que les dames de New York et de Boston ont tenu à offrir tout spécialement aux œuvres d'assistance organisées en notre ville.

Cette sympathie s'est déjà manifestée il y a quelques mois alors que Miss Pierpont Morgan, Miss Marbury et Miss de Wood, revenant d'une villégiature à Versailles, s'arrêtèrent en notre ville et vinrent visiter l'hôpital militaire installé à l'Hôtel Frascati.

En quittant Mme Morgand, l'aimable épouse de notre maire qui les avait guidées à travers l'établissement auquel elle consacre son dévouement, ces dames avaient promis de ne pas oublier nos blessés et d'intéresser leurs amies à leur sort.

Cette promesse devait devait devenir bientôt une réalité ; car en cours de voyage elles firent part de leurs projets à leurs compagnes et trouvèrent près d'elles le plus touchant des empressements.

En leur nom un premier et très important envoi de produits pharmaceutiques, de matériel de pansement fut adressé à l'hôpital Frascati où tous ces produits trouvèrent une judicieuse utilisation.

Ce don précieux devait être suivi de plusieurs autres. C'est ainsi que Mme Spalding, qui avait voyagé en compagnie de Misses Morgan, Marbury et de Wood, se mit à la tête d'un groupe de dames de Boston, désireuses de montrer d'une façon tangible leur sympathie à l'égard de la France. Elle obtint notamment le concours le plus actif et le plus généreux des membres de la Société des Femmes Françaises et de l'Association des Dames Catholiques de Boston. Soit par des contributions financières, soit en travaillant personnellement, soit en faisant préparer sous leur surveillance les objets les plus divers, ces dames ont pu constituer vingt-deux colis, qui après avoir attendu plus ou moins longtemps sur les quais de New-York, commencent à parvenir à Mme Morgand à laquelle ils sont adressés.

Les premiers colis, qui renfermaient notamment des effets d'hommes et de femmes, étaient destinés aux familles belges.

Mme Morgand en a fait remise à M. Charles Coulon, ancien adjoint, qui, depuis le commencement des hostilités, s'est préoccupé de la situation des réfugiés belges. Connaissant leurs besoins, M. Coulon, que secondent de dévoués amis, a bien voulu se charger d'assurer la juste répartition de ce précieux envoi.

Les autres colis, qui forment un ensemble de 22 caisses, contiennent des objets plus spécialement destinés aux soldats. On y trouve, à côté des toiles de pansement, du chloroforme, de l'iode, des bandages et des éponges stérilisées, de nombreux vêtements de laine ou de drap que blessés et soldats ne manqueront d'apprécier.

Dans l'une des caisses on a trouvé un ballot destiné personnellement à un soldat. Il renfermait notamment des paquets de chocolat et des chaussettes superbes.

Tiré au sort, ce paquet est échu à un jeune Fécampois qui a déjà été blessé trois fois au feu. Sur une carte lettre trouvée dans le ballot étaient formulés des vœux pour que le bénéficiaire put rentrer bientôt au milieu des siens, qu'il gardât force et courage et que, s'il était blessé, il fût rapidement et complètement guéri.

Non contente de ces envois, Mme Spalding, poursuivant son active propagande a pu réunir de nouveaux dons, et, dans une lettre charmante où elle exprime toute l'admiration que les dames de Boston professent pour les prouesses si brillantes du général Joffre, cette dame annonce l'envoi de dix nouveaux colis, et prie Mme Morgand de les transmettre au généralissime.

Nos compatriotes ne manqueront pas d'apprécier la générosité de cœur que les femmes américaines montrent avec tant d'empressement à l'égard des victimes de la guerre. Ils leur en garderont une éternelle gratitude.

A. P.

LA FÊTE DES ROIS

A l'Hôpital Frascati

Pour la Noël un charmant concert avait été organisé à l'Hôpital temporaire no 10, que dirigent habilement le docteur Loppé et son aimable collaboratrice Mme Loppé. Avant-hier soir, en l'honneur des Rois, soldats, officiers, sous-officiers, entourés des infirmières et de leur famille, s'étaient réunis pour une fête intime.

La partie concert avait été réglée par Mmes Loir, Hoffmann, Pourrel, Viel, et Miles Letranc et Martin. Les artistes étaient pour la plupart des militaires en traitement où des infirmières de l'Hôpital. A l'issue du concert, plusieurs hymnes guerriers et *La Marseillaise* furent chantés par Mlle Jane Pagant, du Grand-Théâtre de Lille, qui obtint un légitime succès.

Nos vives félicitations au directeur et à la directrice de l'Hôpital Frascati et aux organisateurs de ces fêtes familiales qui permettent à nos chers blessés d'oublier un instant leurs souffrances.

Pour nos Blessés

Le Syndicat des officiers mécaniciens-navigateurs du Havre a réparti dans les diverses formations sanitaires suivantes : Hôpital temporaire Massillon, Lycée de garçons, Externat Saint-Joseph, Lycée de jeunes filles, Hôtel Frascati, Pensionnat Saint-Roch, la somme de 747 fr., produit de la souscription faite parmi les membres à bord des navires suivants :

Paquebots : *Touraine*, 260 fr., *Lorraine* 105, *Chicago* 59 ; *Chio* 97, *Puerto Rico* 58, *Mississipi* 30, *Haïti* 30 ; cinq médecins en station à Fort-de-France (Martinique) 77 50, Membres du Syndicat à terre 58 50. — Total pour le mois de décembre : 747 fr.

Les versements des trois mois précédents se montent à 2,378 fr. ; le 4e versement à 747 fr. — Total général à ce jour : 3,125 fr.

***

Nous recevons la note suivante :

Le médecin-chef du transport-hôpital *Amiral-Duperré* remercie chaleureusement les ouvriers des ateliers de la Compagnie des Chargeurs Réunis qui lui ont remis une somme de cinquante francs pour les blessés.

Cette offrande est d'autant plus appréciables qu'elle provient de travailleurs peu fortunés qui se sont déjà montrés, dans une autre circonstance, aussi généreux.

Réquisition des Automobiles

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

La Commission de réquisition des voitures automobiles fonctionnera au Havre, boulevard François-Ier, lundi 11 janvier, à 13 heures, pour toutes voitures automobiles de tourisme, couvertes ou découvertes, d'une puissance minima de 14 HP pour les voitures à carrosserie fermée et de 12 HP pour les voitures découvertes, comportant 4 places au moins et dont l'année de fabrication est postérieure à 1910.

Tous les propriétaires des voitures de ce genre, signalées sur le territoire de l'arrondissement du Havre, *sont tenus de présenter ou de faire présenter* leur voiture devant ladite Commission, sous peines de toutes poursuites légales.

Le Feu à bord du *City-of-Dunkirck*

Mardi soir, vers neuf heures, l'équipage du navire anglais *City of Dunkirck*, amarré au hangar N, quai de La Plata, s'est aperçu que le feu venait de se déclarer dans les soutes à charbon du bâtiment. Ces soutes renfermaient 700 tonnes de charbon.

Les sapeurs-pompiers aussitôt prévenus se sont rendus sur les lieux, sous les ordres de l'adjudant David, et après plus d'une heure de travail parvinrent, en noyant les soutes, à réduire l'activité du feu. Ils ne purent y parvenir entièrement, les soutes n'étant pas étanches.

Par mesure de précaution, un piquet a été laissé à bord une partie de la nuit, afin de parer à toute éventualité. La précaution était bonne, car dans la matinée le feu s'est ranimé et un nouveau détachement de pompiers a été envoyé sur les lieux. Un nouvel arrosage de la soute a permis d'écarter tout danger.

Dès la nouvelle du sinistre, MM. Le Tiec, commandant de port ; le capitaine de vaisseau Magregor, le lieutenant de vaisseau Penfentenyo, officier d'ordonnance de l'amiral Charlier, gouverneur du Havre, et Jenot, commissaire de police, s'étaient rendus à bord.

Le *City of-Dunkirck* devait incessamment quitter notre port.

Allocations aux Soutiens de Familles

AVIS IMPORTANT

Les allocations attribuées par l'Etat aux familles nécessiteuses des mobilisés seront distribuées par les soins de MM. les percepteurs, les *jeudi 7 vendredi 8, samedi 9 et lundi 11 janvier 1915*.

Toutes les personnes dont les demandes ont été admises ont reçu un certificat. Pour toucher leur allocation elles devront se présenter, *munies de pièce d'identité et de leur certificat d'allocation, préalablement signé par elles*, aux jours et heures et dans les bureaux indiqués au tableau ci-après.

Rue de Saint-Quentin, 67. — Jeudi 7 janvier 1915 : de 9 h. à 11 h., de 1 à 256 inclus, de 14 h. à 16 h., de 257 à 518 inclus. — Vendredi 8 janvier, de 9 h. à 11 h., de 519 à 637 inclus, de 4.880 à 5.028 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 5.029 à 5,055 inclus, de 7.102 à 7.284 inclus, de 8.390 à 8.403 inclus, de 8.495 à 8.505 inclus. — Samedi 9 janvier de 9 à 11 h., de 8.507 à 8.539 inclus, de 9.160 à 9.216 inclus, de 9.614 à 9,632 inclus, de 9.667 à 9,736 inclus, de 10.078 à 10,134 inclus ; de 10,507 à 10,524 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 10.554 à 10.595 et de 11.715 à 11,744, de 10.912 à 10.934 et de 11.875 à 11,885 ; de 10.961 à 11,06 et de 11.904 à 11,908 ; de 11.165 à 11.489 et de 11,947 à 11.958 ; de 11,394 à 11.422 et de 12,210 à 12.216. — Lundi 11 janvier, de 9 h. à 11 h., de 12,146 à 12,505 inclus.

Rue de Normandie, 309 (Caisse d'Epargne). — Jeudi 7 janvier, de 9 h. à 11 h., de 1,793 à 1.992 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 1,993 à 2.195 inclus. — Vendredi 8 janvier : de 9 h. à 11 h., de 2,196 à 2,39 inclus ; de 14 h à 16 h., de 2.392 à 2,589 inclus. — Samedi 9 janvier de 9 h. à 11 h., de 2.591 à 2.792 inclus ; de 14 à 16 h., de 2.793 à 2.998 inclus. — Lundi 11 janvier de 9 h. à 11 h., de 2,999 à 3,203 inclus, de 14 h. à 16 h., de 3,204 à 3.400 inclus.

Place de l'Hôtel-de-Ville, 27. — Jeudi 7 janvier de 9 h. à 11 h., de 3,401 à 3,612 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 3.614 à 3,822 inclus. — Vendredi 8 janvier de 9 h. à 11 h., de 3.823 à 4.029 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 4,031 à 4.231 inclus. — Samedi 9 janvier : de 9 h. à 11 h., de 4,232 à 4,435 inclus ; de 14 à 16 h., de 4.436 à 4.640 inclus.

Lundi 11 janvier de 9 h. à 11 h., de 4.641 à 4.841 inclus ; de 14 à 16 h., de 4.842 à 4.879 inclus, de 7,007 à 7,101 inclus, de 7,285 à 7,436 inclus.

Rue de Normandie, 8. — Jeudi 7 janvier : de 9 h. à 11 h., de 7,437 à 7,666 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 7.667 à 7.814 inclus, de 8.405 à 8.450 inclus, de 8,54 à 8,585 inclus. — Vendredi 8 janvier de 9 h. à 11 h., de 8,586 à 8,652 inclus, de 8,743 à 8.953 inclus, de 14 h. à 16 h., de 8,954 à 9.155 inclus, de 9.632 à 9,646 inclus, de 9,737 à 9.781 inclus. — Samedi 9 janvier de 9 h. à 11 h., de 9.782 à 9.925 inclus, de 10.135 à 10.267 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 10.268 à 10.312 inclus, de 10.547 à 10,553 inclus, de 10.596 à 10.653 inclus, de 10,790 à 10,894 inclus, de 11.007 à 11,091 inclus. — Lundi 11 janvier, de 9 h. à 11 h., de 11,090 à 11.281 inclus, de 11,388 à 11,390 inclus, de 11.423 à 11,463 inclus, de 11.529 à 11.714 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 11.909 à 11.923 inclus, de 11.950 à 12,034 inclus, de 12.095 à 12,129 inclus, de 12.147 à 12,153 inclus, de 12,274 à 12,276 inclus, de 12,279 à 12,415 inclus.

Rue de Saint-Quentin, 64. — Jeudi 7 janvier de 9 h. à 11 h., de 640 à 1.050 inclus : de 14 h. à 16 h., de 1,051 à 1,466 inclus. — Vendredi 8 janvier de 9 h. à 11 h., de 1.467 à 1.794 inclus, de 5,058 à 5.136 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 5,137 à 5,371 inclus, de 7.812 à 7.984 inclus. — Samedi 9 janvier de 9 h. à 11 h., de 7,985 à 8.083 inclus, de 8.452 à 8,468 inclus, de 8.653 à 8.710 inclus, de 9,247 à 9,416 inclus, de 9.653 à 9.666 inclus, de 14 h. à 16 h., de 9.926 à 10.02 inclus, de 10.316 à 10.397 inclus, de 10.526 à 10.546 inclus, de 10.654 à 10.685 inclus, de 10,720 à 10.755 inclus, de 10.787 à 10,789 inclus, de 10,895 à 10,911 inclus, de 11.092 à 11.135 inclus, de 11.282 à 11.322 inclus, de 11,391 à 11.393 inclus. — Lundi 11 janvier de 9 h. à 11 h., de 11.464 à 11,499 inclus, de 11,715 à 11,799 inclus, de 11.886 à 11.900 inclus, de 11.924 à 11.935 inclus, de 12.130 à 12.197 inclus, de 12.260 à 12,261 inclus, de 12.277 à 12,278 inclus : de 12,506 à 12.606 inclus.

Rue de Bapaume, 16. — Jeudi 7 janvier : de 9 h. à 11 h., de 5,372 à 5,780 inclus : de 14 h. à 16 h., de 5.781 à 6,219 inclus. — Vendredi 8 : de 9 h. à 11 h., de 6.221 à 6.660 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 6.661 à 7,095 inclus. — Samedi 9 de 9 h. à 11 h., de 8.084 à 8,358 inclus, de 8,372 à 8.493 inclus ; de 8.712 à 8.742 inclus ; de 14 h. à 16 h., de 9.417 à 9.613 inclus, de 10.003 à 10.087 inclus, de 10.398 à 10.460 inclus. — Lundi : de 9 h. à 11 h., de 10.461 à 10.506 et de 11,323 à 11,387 ; de 10.686 à 10.718 et de 11,500 à 11.528, de 10.756 à 10,786 et de 11.800 à 11.874 ; de 10.935 à 10,960 et de 11,901 à 11,903 ; de 11,137 à 11,164 et de 11,936 à 11,946 ; de 14 h. à 16 h., de 12,035 à 12.094 inclus, de 12,198 à 12,209 inclus, de 12,266 à 12.273 inclus, de 12,607 à 12,699 inclus.

Nota. — Il est rappelé aux mobilisés rentrés dans leurs foyers, soit à titre définitif ou provisoire, qu'ils doivent dans les huit jours qui suivent leur retour, rapporter leur certificat à la mairie du Havre, bureau militaire.

Conformément à la circulaire inter-ministérielle du 10 octobre 1914 :

Les familles des *tués à l'ennemi, disparus, en congés de convalescence, en congé de réforme no 1*, continuent à toucher l'allocation ; ces derniers jusqu'à la liquidation de leur gratification ou pension.

Il est également rappelé que les enfants ayant atteint l'âge de 16 ans ne doivent plus bénéficier de la majoration.

POUR NOS SOLDATS

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs, sur la création vraiment heureuse que vient de faire, pour nos soldats, la plus importante pharmacie du Havre... **« Au Pilon d'Or »...**, 20, *place de l'Hôtel de Ville*.

Il s'agit d'un petit nécessaire, sorte de coffret en métal, d'un poids et d'un volume restreints, contenant *l'indispensable du soldat en campagne : Coton hydrophile, Compresses de Gaze, Bande, Taffetas français, Permanganate de potasse, Iode au soldat* (ampoules) *Ether, Acide phénique, Comprimés de Quinine et d'Antipyrine, Elixir parégorique et Bismuth, etc...* tout s'y trouve judicieusement réuni. Une notice sur l'emploi de ces médicaments accompagne chaque nécessaire ; on peut du reste, voir exposé dans nos vitrines, les deux exemplaires créés par cette *pharmacie*.

Le *Service des expéditions* de la pharmacie du **« Pilon d'Or »** se charge de faire parvenir ce petit coffret à nos soldats du front.

Chute mortelle

Mardi soir, vers dix heures et quart, M. Célestin Lefebvre, 70 ans, demeurant 31, rue du Mont-Joly, en montant l'escalier de son logement, est tombé à la renverse.

Relevé aussitôt, le vieillard est décédé quelques instants après, malgré les soins qui lui ont été prodigués par M. le docteur Feuger.

Une enquête est ouverte par M. Jenot, commissaire de police.

Tentative de Suicide

Mardi soir, vers sept heures et demie, M. Achille Bobo, âgé de 45 ans, ancien bijoutier, demeurant à Montivilliers, Grande-Rue, 34, s'est jeté volontairement à l'eau dans l'avant-port.

MM. Henri Cherot, âgé de 25 ans, et Jules Prétavoine, âgé de 23 ans, faisant partie de l'équipage du torpilleur *Arquebuse*, se portèrent à son secours et purent le tirer de sa fâcheuse position.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Lemarchand, M. Bobo fut transporté à l'Hospice Général. Son état ne présente pas de gravité.

Force et Santé

Le Vin Bio-Suprême est le plus énergique des reconstituants. C'est un cordial régénérateur exquis donnant à tous les déprimés force et santé. — Dépôt : Grande Pharmacie des Halles Centrales, 56, rue Voltaire ; Pharmacie Principale, 28, place de l'Hôtel-de-Ville, 2, rue Jules-Lecesne. Prix : la litre, 4 fr. 50.

Accident du Travail

Vers deux heures et demie, mardi, M. Eugène Deschamps, âgé de 24 ans, employé à l'Usine Frigorifique, boulevard de Graville, était occupé dans cet établissement à la manipulation de colis.

L'un de ces colis lui tomba tout à coup sur la jambe droite, lui occasionnant une grave blessure pour laquelle on dut le conduire à l'Hôpital Pasteur. Après avoir reçu les soins nécessaires, M. Deschamps fut transporté à son domicile, rue Percanville, 22.

Le Bien d'autrui

Mardi soir, vers huit heures et demie, un jeune homme d'environ 16 ans s'est présenté au bureau de tabac tenu par Mme Bauvallet, 139, rue de Paris, et profitant d'un moment d'inattention de la buraliste, a dérobé un certain nombre de cigares « Picaduros » et s'est enfui.

Lundi soir, le même fait s'était produit chez Mme Bauvallet, qui a porté plainte.

M. Jenot commissaire de police, a ouvert une enquête.

M. MOTET DENTISTE, 52, r. de la Bourse 17, r. M.-Thérèse

Entre Car et Voiture

Dans la matinée de mardi, un cheval attelé à une voiture stationnée devant la porte d'un commerçant, rue Thiers, en face la Banque de France, prit peur au passage d'un tramway et fit un brusque écart. L'arrière de la voiture alla alors donner contre le tramway, dont les tôles furent quelque peu endommagées.

Les gendarmes qui passaient à ce moment dressèrent procès-verbal de l'accident. Personne n'a été blessé.

Accident Mortel

Hier soir, vers huit heures, une automobile de la Croix-Rouge anglaise se dirigeant vers la gare maritime est tombée, par suite d'un faux virage, dans l'avant-port.

Le chauffeur, qui était resté accroché à la capote de la voiture, n'a pu être dégagé qu'au bout de dix minutes. On s'empressa de lui prodiguer les soins nécessaires, mais il succomba peu de temps après.

Le véhicule sera remonté aujourd'hui.

OBSÈQUES DE SOLDATS

Les obsèques du marin COURPOURON (Henri) du 1er régiment de fusiliers, domicilié à Marseillan (Hérault), tombé au champ d'honneur et mort de ses blessures, auront lieu aujourd'hui 7 janvier, à 1 heure 1/4, à l'hôpital auxiliaire n° 2, rue Emile-Renouf.

Pour nos Blessés
L'HERMITINE
cicatrise les Plaies, évite la Suppuration et la Gangrène; diminue la Douleur
Pansement préservatif de 1er ordre
Une bouteille est adressée par poste a tout Soldat au feu, en envoyant nom, adresse et 0 60 c. au Directeur HERMITINE à Vittefleur (Seine-Inférieure).
Dépôt de l'Hermitine et du Thalassol : A. PIMARE & Cie, place des Halles-Centrales, HAVRE. LJ (3514)

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel du Havre

Audience du Mercredi 6 Janvier

Présidence de M. TASSARD

AMOUR, QUAND TU NOUS TIENS !...

L'ajusteur-opticien, Victor Y.. n'a que 21 ans, mais il sait bien que la valeur n'attend pas toujours le nombre des années et pour son « coup » d'essai, il voulut un coup de maître.

S'étant présenté chez MM. Trouvay et Cauvin, négociants, rue Victor-Hugo, il réussit, en se servant du nom de son patron, un client très connu de la maison, à se faire délivrer à plusieurs reprises, des lots de cuivre qu'il déposa en lieu sûr.

La valeur totale de la marchandise ainsi dérobée s'éleva, au bout de quelques jours, à la modeste somme de 596 francs !

Le voleur songea alors à vendre le métal ; il alla trouver une brocanteuse de notre ville qui, de bonne foi, lui acheta quelques kilos de cuivre. Mais deux offres nouvelles lui ayant été successivement faites par le jeune homme, la commerçante conçut des soupçons.

La police eut vent de l'affaire et l'imprudent fut pris.

— C'était pour entretenir une petite maîtresse, dit-il ; j'avais besoin d'argent...

Le tribunal, pour lui mettre « un peu de plomb dans la tête » a cru qu'il serait bon de lui faire changer de métier : il l'a envoyé passer 6 mois dans les ateliers de la prison.

Après avoir ajusté des lunettes, notre opticien fera des chaussons.

PETITE FLEUR DES CHAMPS

C'est au milieu des champs d'Ecrainville, parmi d'autres fleurettes, qu'elle naquit, la gentille Marguerite.

Sous les chauds baisers du soleil printanier, la petite fleur d'amour et d'innocence grandit et s'épanouit.

Ivre alors de grand air, fière de sa jeune et pure beauté, la chaste enfant déploya sa charmante collerette,

Un frelon qui passait l'aperçut.

L'intrépide, enfin, lutina tant et tant la gente fleur qu'elle en fut flétrie.

Hélas ! les plus belles choses ont le pire destin : la pauvrette prenant de l'embonpoint, vit mourir l'été avec angoisse...

La Saint Michel étant venue, l'abandonnée perdit la tête. Mais une âme charitable s'apitoya.

— C'est le terme, dit-elle. Puisque tu n'as pas de logis, viens passer les mauvais jours chez moi.

Et l'autre l'écouta. Elle apporta même un petit paquet contenant ses maigres économies.

— Confie-moi tout cela ; je te le rendrai, sois tranquille !

Le mauvais temps fini, la naïve enfant songea au départ.

Elle hésita un peu, mais enfin, se risqua :

— Rendez-moi, voulez-vous ? l'argent que je vous ai confié... Il y avait 32 francs...

— Mais je n'ai rien reçu ! Tu es folle, bien sûr, ma petite ?

Marguerite se fâcha, mais il était trop tard : pendant qu'elle « croquait le marmot », l'autre avait dévoré le magot !

L'innocente se décida à porter plainte.

Mais l'indélicate amie — une femme Charlotte Lecarpentier — n'osa se présenter devant ses juges, car elle savait ce qui l'attendait.

Le Tribunal a voulu quand même la récompenser de sa générosité ; il lui a décerné trois mois de prison.

Communications Diverses

Service des Eaux. — *Arrêt d'eau.* — Pour prise, la conduite d'eau de Bellefontaine, rue J.-J.-Rousseau (entre la rue Boïeldieu et les Magasins Généraux) et quai Colbert, sera fermée aujourd'hui jeudi, à 9 heures du matin et pour quelques heures.

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. — Téléphone n° 220.

Cours Techniques Commerciaux

Cours du Jeudi

LANGUE FRANÇAISE (Prof. M. Pigné, Directeur d'Ecole Communale). — De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.

ANGLAIS USUEL (Prof. M. E Robine, Professeur au Lycée, mobilisé. Intérimaire. M. Monguillon, professeur à l'Ecole Primaire supérieure). — 1re année. section A. de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.

ESPAGNOL (Prof. M. Vassia, Vice-Consul d'Italie). — 1re année. de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.

ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE (Prof. M. Laurent, Directeur d'Ecole Communale). — De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.

COMPTABILITÉ COMMERCIALE (Prof. M. Levillain, expert comptable auprès du Tribunal de Commerce du Havre). — 1re année, de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers. les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux.

Le chef du service se tient tous les jours, à la Bourse, de midi à midi et demi, à la disposition des sociétaires sans emploi.

La Fraternelle Laïque. — Perception des cotisations de la section du Havre, à l'Ecole de filles. rue de Normandie, le jeudi 7 janvier, de 10 heures à 11 h. 1/2 du matin.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic

Hommage à un Brave. — On a célébré, en l'église de Sanvic, un service religieux à la mémoire du sergent-major Cudelou, mort au champ d'honneur le 10 décembre. Une foule nombreuse a tenu à apporter ses condoléances à la famille de ce brave jeune homme, qui habitait Sanvic depuis son tout jeune âge, quoique né à Manneville-la-Goupil en 1891. On ne peut lui faire le meilleur éloge que de reproduire les passages suivants de la lettre écrite par son capitaine le 25 décembre à M. Cudelou père

« C'est à un homme que j'écris et c'est en pensant au courage de notre cher Cudelou que je n'hésite pas à vous dire que c'est en véritable héros qu'il a donné sa vie. C'était le 10 décembre, au moment où à la tête de sa section il se portait en avant pour reprendre une tranchée que le 162e venait d'abandonner. Cudelou avait entraîné tout son groupe, son courage était devenu proverbial à la 4e compagnie. La nuit tombait à ce moment et c'est ainsi que le sergent Collinet (accompagné du clairon Cauvin) put s'approcher de son cher camarade. Ils constatèrent qu'il avait reçu une balle au cœur et n'avait nullement souffert. Malgré les balles qui sifflaient, ils purent le mettre à l'abri, en pouvant même, je crois, lui retirer les papiers et autres objets à conserver. Ainsi notre pauvre ami aura eu une sépulture digne de lui. Je tiens ces renseignements du sergent Colinet lui-même dont je reçois une lettre hier. il pourra vous les confirmer, mais je ne crois pas qu'il achève rien de plus ce que je viens de vous écrire. Ce qu'il vous dira comme moi, c'est combien votre pauvre fils était aimé. c'est pour moi. son capitaine, qui l'ai vu à l'œuvre continuellement, qui l'ai vu près de moi à Longwy, sur les bords de la Retourne pendant toute la bataille de la Marne et sous Reims, un profond chagrin. Cudelou n'était pas vieux caporal fourrier et bien vite mon bon petit sergent-major, c'était un ami très cher, le compagnon de bien des jours durs, l'homme de grand et absolu dévouement. Je le vois encore près de moi sous les obus, me repoussant derrière l'arbre qui nous abritait pour se porter, à ma place sous les projectiles vers le commandant qui appelait l'un de nous. C'était près de Sézanne.

» Avant cela pendant les dures journées des 22, 23 et 24 août, alors qu'il était encore fourrier, je le vois encore se promenant avec sa belle et bonne figure calme et toujours aimable, portant des ordres sous un feu d'enfer.

» Vraiment cher Monsieur, je vous en donne ma parole, vous et tous les siens pouvez être fiers de lui. Que l'exemple que donne à tous votre cher disparu, la manière glorieuse dont il est tombé et la mort qui lui fut douce soit en même temps que notre estime profonde et la part que nous prenons à notre chagrin, une petite consolation.

» Je suis de tout cœur avec les vôtres et vous et je ne saurai guère vous consoler, car je suis profondément triste moi-même.

» Le souvenir de notre cher disparu ne me quittera pas. »

Le nom de ce jeune héros figurera sur le tableau d'honneur des soldats de Sanvic morts pour la Patrie.

Graville-Sainte-Honorine

Allocations aux familles — Les allocations aux familles nécessiteuses dont l'indispensable soutien est mobilisé, seront payées pour la période du 22 décembre au 6 janvier, le 8 courant. Salle des Fêtes, à 7 heures du matin, dans l'ordre des numéros des certificats d'admission (du n° 1 à 1100 le matin et du 1101 à la fin le soir.)

Pour les Réfugiés. — En vertu d'une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, le maire de Graville-Sainte-Honorine invite les réfugiés belges et français sans ressources à se faire inscrire dès maintenant à la Mairie, bureau 4, de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures, afin de toucher l'allocation journalière de 1 fr. 25 pour les personnes au dessus de 16 ans, et de 0 fr. 50 pour les enfants de moins de 16 ans.

Bléville

Assistance publique. — Les bénéficiaires de l'assistance obligatoire sont invités à toucher leur bon de décembre avant le 25 janvier ; à cette date les sommes impayées doivent être reversées à la recette des finances,

Chevaux réquisitionnés. — Les propriétaires de chevaux réquisitionnés peuvent toucher la deuxième moitié qui leur est due, à la perception de Sanvic.

Goderville

Carnet de Deuil — C'est avec regret que la population de Goderville a appris, la semaine dernière, le décès de M. Emile Tonnetot, huissier de la Banque de France à Goderville.

M. Emile Tonnetot laisse le souvenir d'un homme aimable, probe, laborieux et estimé de tous ceux qui l'ont connu.

Au moment où la dépouille mortelle de cet homme de bien allait quitter Goderville pour toujours, M. Thiout, président de la communauté des huissiers de l'arrondissement du Havre, a prononcé les paroles suivantes que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

« Mesdames, Messieurs,

» Mes chers confrères,

» J'ai la douloureuse et pénible mission d'exprimer, au nom de la communauté des huissiers de l'arrondissement du Havre, les vifs et profonds regrets que nous inspirent la mort de notre confrère, Me Tonnetot, et de venir lui dire notre dernier adieu.

D'abord longtemps principal clerc de Me Potel, huissier à Trouville, son pays natal, Me Tonnetot occupa ensuite, de février 1902 jusqu'au 22 août 1912, la charge de Me Bocher, huissier à Harfleur, et enfin se fit nommer huissier à Goderville.

» Dans le cours des années pendant lesquelles il exerça ses délicates fonctions, il sut acquérir l'estime de tous, par sa probité scrupuleuse et par sa parfaite connaissance des affaires. Cette loyauté et correction lui valurent les sympathies de ses clients et de ses confrères ; aussi, dès qu'il fut éligible ils le nommèrent, en mai 1909, membre de notre Chambre de discipline et rapporteur en octobre de la même année.

» Cette fonction, surtout celle de rapporteur, fut toujours par lui remplie à la satisfaction générale.

» Ce fut, en outre, un modeste et un travailleur, malgré une santé plus que précaire. Que de fois l'avons nous admiré à l'œuvre, alors que le travail dépassant ses forces, il avait le courage de n'en rien laisser paraître

» Quel bel exemple il lègue à son fils bien aimé et comme avec fierté plus tard il pourra marcher sur de telles traces.

» Puisse cette belle vie, puissent ces sympathies qu'il a su se créer et qui se manifestent aujourd'hui, apporter à sa dévouée compagne un adoucissement à sa cruelle épreuve. Bien sincèrement nous nous y associons, et c'est avec peine, mon cher confrère et ami, que nous vous disons pour toujours adieu. »

L'inhumation de M. Tonnetot, qui n'était âgé que de 42 années, a eu lieu au cimetière de Trouville-sur-Mer, lundi dernier, à 3 heures.

Fécamp

Morts pour la patrie. — Mardi matin, ont eu lieu les obsèques des soldats Jean Pierron, 26 ans, de Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle), du 79e d'infanterie, et Louis Levandier, 32 ans, 6, rue du Nord, à Paris, du 146e d'infanterie, appartenant tous deux à l'hôpital anglais du Casino. L'inhumation de ce dernier s'est faite dans le monument aux victimes du devoir ; le corps du soldat Pierron a été placé provisoirement au dépositoire.

Mort en captivité — Une lettre datée de Weimar, le 15 novembre, et signée de M. l'abbé Breitung, prêtre catholique allemand, qui l'a adressée à M. le curé des Loges, annonce que le soldat Eugène-Paul Pierron, 33 ans, réserviste au 329e, ouvrier jardinier chez MM. Mail frères, et domicilié, 20, rue Oscar-Grindel, à Fécamp, est décédé le 7 novembre, des suites d'une grave blessure à la poitrine. Il était arrivé à Weimar trois semaines plus tôt Il laisse un enfant et une veuve sur le point d'être mère une seconde fois.

Barentin

Garde voie écrasé. — Vendredi, vers six heures et demie du soir, le soldat Dufour, garde du service des voies, a été broyé par le rapide se dirigeant sur Rouen.

Dufour, bien que le rapide fut annoncé et malgré la défense des employés de la gare, voulut gagner le quai en face pour se rendre au wagon-dortoir où, la nuit, les hommes du poste se reposent.

Au moment où il s'engageait sur la voie, il fut pris en écharpe par un des tampons de la locomotive. Le corps du malheureux soldat fut projeté à une distance d'au moins dix mètres en avant et vint tomber aux pieds d'un factionnaire placé dans une guérite, à l'extrémité du viaduc.

Détachée du tronc par la violence du choc, la tête de l'infortuné, restée adhérente à la machine, fut recueillie par les employés à l'arrivée en gare de Rouen, rue Verte.

Dufour, âgé de 47 ans, habitait aux environs de Dieppe. Il était père de cinq enfants.

TIRAGES FINANCIERS

Du 5 Janvier 1915

Ville de Paris

Emprunt 1896

Le numéro 300,629 est remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 283 469 est remboursé par 20,000 francs.

Les numéros 35 819, 116,827, sont remboursés chacun par 10.000 francs.

Les numéros 112.938, 92,652, 369,018, sont remboursés chacun par 2,500 francs.

Les 14 numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs

30.015	86.160	251.255	367.229	430.859
30 909	117.745	237.437	376.817	446.886
80.214	213.196	282.324	381.626	

Emprunt 1912

Le numéro 75,317 est remboursé par 200.000 francs.

Le numéro 441,000 est remboursé par 10,000 francs.

Les cinq numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs :

43.052 | 175.515 | 198.875 | 267.587 | 314.193

Les 35 numéros suivants sont remboursés chacun par 500 francs

40.317	225.823	314.753	444.525	533.427
42.107	252.092	365.575	450.044	540.340
98 083	254.515	369.417	468.255	627 642
103.912	278 379	387 180	468.623	635.910
125.638	285.029	398.162	469.112	652 660
145 177	287.680	431.392	512.505	660.222
212.231	288.400	441.226	518.275	663.506

Crédit Foncier de France

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1879

Les numéros 273.799 et 367.827 sont remboursés chacun par 100.000 francs.

Le numéro 199,456 est remboursé par 25,000 francs.

Les numéros 424,687 et 674,063 sont remboursés chacun par 10.000 francs.

Les 5 numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 francs .

347.570 | 577.179 | 884.157 | 952.630 | 1.014.364

Les 90 numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs

17.972	549.220	849.913	1.222.972	1.542 199
138.748	560.325	858.434	1.248 454	1 513 785
141.095	579.891	868.266	1 257.264	1.538 310
157.124	630.564	900.873	1.258.921	1.544 843
166.291	663.287	977 093	1.263 531	1.571.393
234.333	675.095	987.678	1.278 741	1 597 718
296.193	689.948	1.022.079	1 330.147	1.615.208
296.223	707 210	1.024.296	1.341 859	1.652.887
299.744	712 445	1.115.947	1.348 548	1.657 242
303.814	737.256	1 120.236	1 359.518	1.665.994
390.019	753.231	1 135.967	1.389.77	1.673.448
403 520	762 572	1.144.343	1.429.790	1.730.766
455 395	763.176	1.148.786	1 437.645	1.748 180
470 425	772.745	1.148.313	1.468 127	1.761 151
486.894	785.476	1.165.280	1 479.277	1.772 295
494.031	791.323	1.181.647	1.489.316	1.779.229
519.112	805 563	1.212.824	1.493.189	1.790.214
565.625	821.735	1.222.853	1 514.391	1.740.736

Obligations Foncières de 500 fr. et de 100 fr. 2,60 0/0 1885

Le numéro 519,153 est remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 864,253 est remboursé par 25,000 francs

Les 6 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs :

21.455	175.958	595.359
154.511	258.822	931.199

Les 45 numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs :

7.595	146.005	411.818	554.394	813.258
25.186	152.938	442.291	575.296	826.282
26.738	180.434	454.634	605.508	881.665
48.525	184.824	457.491	636.022	917.526
66 210	254.592	460.258	640.423	927.739
89.923	304.083	477.411	677.069	935.012
95 735	326.712	500.766	678.500	937.336
104.843	348.178	522.940	711.219	967.712
118.288	410.247	524.159	785.113	980 386

Obligations Foncières de 250 fr. 3 0/0 1909

Le numéro 713.398 est remboursé par 50,000 francs.

Le numéro 235,701 est remboursé par 10,000 francs.

Les 10 numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs

369.576	683.389	917.558	997 165	1.349.342
619.827	904.914	934.730	1.087 667	1.361.694

Les 60 numéros suivants sont remboursés chacun par 500 francs :

8.402	242.832	661.701	882 744	1.439 004
53.255	271.021	669.440	893 143	1.448.257
73.939	404 333	702.237	893.656	1 460.913
80.833	430.987	706.533	912.746	1.468 843
81.170	442.436	725 184	934.318	1 480 354
84.573	499.036	744.010	957.226	1 211.673
118.219	506.342	773.576	972.486	1 241.324
125.448	525.182	794.109	1.055 898	1.277.035
149.618	560.551	794.908	1 059.605	1.283.376
187.145	626.916	800.396	1.068.647	1.293.986
187.758	647.108	869.914	1.083 002	1.335.953
193.806	655.275	877.708	1.102.590	1.398.716

Obligations Foncières de 500 fr., 3,50 0/0 1913

Le numéro 127,944 est remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 771.698 est remboursé par 25,000 francs.

Les numéros 103,135 et 530,933 sont remboursés chacun par 5,000 francs.

Les 50 numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs :

12.005	154 897	338.379	629.420	815.989
12.545	183.985	361.512	638.763	837.774
44.519	189.738	392.211	648.710	885.604
75.841	205.022	400.327	692.780	886 379
96.320	219.290	408.061	699.427	905 744
114.720	263 713	418.652	713.304	909.064
130.463	302.115	442.632	718.160	931.890
143.583	316.796	501.151	773 591	960.414
143.709	326.787	511 943	784.953	964.936
145.121	331.048	616.038	787.804	972.930

Bulletin des Sports

Football Association

Havre Athletic Club. — Matches du 10 janvier 1915 : Equipe première contre Royal Army Medical Corps, à 2 h. 1/4, à Sanvic ; équipe seconde contre ASF Bellanger (1), à 1 heure, à Sanvic ; équipe troisième contre FC Havrais (1), à 2 h. 1/2, à Bléville ; équipe quatrième demande match, s'adresser à M. R Durand, 11. rue Guillaume-Liard, Sainte-Adresse ; équipe cinquième, réserves, militaires et tous joueurs non convoqués, à 10 heures du matin, à Sanvic.

U. S. F. S. A. — Comité maritime, Commission de football association. — Les Clubs ci-après : HAC, HS, AFSF, PLGC, ASA ainsi que les Clubs pratiquant le football association, sont priés de vouloir bien se faire représenter à la réunion qui aura lieu demain jeudi, à 8 heures, à la Grande Taverne.

Ordre du jour : Championnat football association 1915.

Association Sportive Montivillonne. — L'équipe sportive Les Pensées de l'Ecole Professionnelle de Montivilliers demande match pour dimanche prochain, sur son terrain de Ronelles, avec la 2e équipe de la Société Frédéric-Bellanger Répondre Guillermou, 14, rue de Pardieu, Havre.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 6 janvier. — Robert LESEIGNEUR, rue Frédéric-Sauvage, 33 ; Georgette GRANCHER, rue Dauphine, 19 ; Georgette BÉRUBÉ, rue des Remparts, 31 ; Maurice CARTIER, rue Lesueur, 82.

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 95)
VOITURES dep. 35 fr.
Bicyclettes "Touriste" entièrement équipées à 165f

DÉCÈS

Du 6 janvier. — Céline VENELLE, veuve ERNOUT, 77 ans, sans profession, rue Ancelot, 2 ; Roland PUGET, 2 mois 1/2 rue de l'Abbé-Herval, 4 ; Guillaume BERNARD, 79 ans, sans profession, cité Thiébaut, 10 ; Adèle PORET, veuve TOLLEMER, 73 ans, sans profession, rue Foubert, 15 ; Marthe DESCRETTES épouse COCARD, 30 ans, sans profession, rue de Normandie, 170 ; Lucienne AVÉ, 1 an, rue du Général-Faidherbe, 49 ; Michel MASSE, 3 mois, rue Lesueur, 5,

MILITAIRE

Henri COURPOURON, 24 ans, fusilier marin, 1er régiment de marche, domicilié à Marseillan (Hérault), Hopital n° 2.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

BIJOUX DEUIL
LELEU, 40, rue Voltaire, Télép. 14.04

Mort au Champ d'Honneur

Mme veuve OLSEN, sa mère ;
M. et Mme Albert OLSEN et leur Fils ;
M. Karl OLSEN, soldat au 129e régiment d'infanterie, ses frères ;
Les Familles VAUDRY, FAUQUE, AMBROISE, LESAUVAGE et LEVASSEUR

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur France OLSEN

de la Brigade des Fusiliers Marins

tué à l'ennemi, le 17 décembre 1914, à l'âge de 22 ans 1/2 en Belgique.

Une messe de Requiem sera dite le samedi 9 janvier, à huit heures du matin, en l'église Saint-François. (5028z)

Mort au Champ d'Honneur

Mme Louis VATINEL née VARNIÈRE, sa Veuve ;
Jean VATINEL, son Fils ;
Mme Veuve Léon VATINEL, sa mère ;
M. D. VARNIÈRE son Beau Père ;
M. et Mme H VATINEL et leur Fille ; M. et Mme E. LAUNAY ; M. G VATINEL ; M. F. VARNIÈRE, médecin aide major de 1re classe ; *M. et Mme E DESCHAMPS et leur Fille ; M. et Mme LE GAC ; M. P. VARNIÈRE* maréchal des logis au 11e artillerie, *Madame et leur Fils ; M. E VARNIÈRE,* soldat au 2e d'infanterie *et Madame,*
leur frère, beau-frère et oncle ;
La Famille et les Amis,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils éprouvent en la personne de

Monsieur Louis-Léopold VATINEL

Caporal au 329e d'infanterie

tué à l'ennemi, le 15 septembre, dans sa 29e année.

Une messe sera dite à sa mémoire le samedi 9 courant, à 8 h. du matin, en l'église Saint-Michel, sa paroisse. (5097z)

M. FOURNEAU censeur au Lycée ; *Mme FOURNEAU et leurs enfants,* ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve ERNOUT

leur mère, belle-mère et grand'mère, décédée le 6 janvier 1915, à deux heures du matin, munie des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu aujourd'hui 7 courant, à 3 heures 1/4, en l'église Saint-Michel.

On se réunira au domicile mortuaire, 2. rue Ancelot. (5093z)

Vous êtes prié d'assister aux convoi et inhumation de

Monsieur Jules-Emile BOUDIN

Titulaire à la Banque de France de Saint-Lô (Manche)

décédé à Saint-Lô, le 4 janvier 1915, à cinq heures du matin, dans sa 2. année,

Qui se feront le vendredi 8 courant, à huit heures et demie du matin.

De la part de :

M. et Mme J. BOUDIN, ses père et mère ;
M. André BOUDIN son frère ;
Mlle Fernande BOUDIN, sa sœur ;
Mlle Yvonne HUE ;
M. et Mme G MULLER et leur Demoiselle ;
De la Famille et des Amis ; de M. le Directeur et du Personnel de la Banque de France à Saint Lô

On se réunira au domicile mortuaire, 90, rue d'Ignauval, à Sainte-Adresse.

M. et Mme PUGET ; Mme veuve PUGET, Mme veuve GARIN ; M. LEDIEU ; M. et Mme COLLETTE et leur fille ; M. et Mme OLLIVIER et leurs enfants ; M. et Mme PÉCASSE et leurs enfants ; M. et Mme GARIN et leurs enfants ; M. et Mme DAVOINE et leurs enfants ; M. et Mme RIO, M. et Mme DECORPAS ; M. et Mme VINCENT et leur fille ; les familles GARIN, DAVOINE, DUREL, COULON, LAPEYRE et les amis,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Roland-Charles-Joseph PUGET

leur fils, petit-fils, neveu, cousin et ami, décédé le 6 janvier 1915, à 9 heures du matin, dans son 3e mois.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation qui auront lieu le vendredi 8 courant, à une heure un quart du soir, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, rue de l'Abbé-Herval, 4 et 6.

UN ANGE AU CIEL

(5092z)

M. et Mme Georges LEBLIC, née GUILLOT et leurs Enfants ; M. Maurice ANFRY, et le Personnel, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Oscar-Gaston GUILLOT

Voyageur de la Maison Maurice ANFRY

leur père, beau-père et ami, décédé le 4 janvier 1915, dans sa 49e année.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu le Vendredi 8 courant, à trois heures un quart du soir,

On se réunira à l'Hôpital Pasteur.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Suivant la volonté du défunt, prière de n'envoyer que des fleurs.

6 7 50(0)

Mme Ch.-Ed. GIBLAIN ;
M. Paul GIBLAIN, lieutenant au 24e régiment territorial ;
Et Mme Paul GIBLAIN et leurs Fils ;
M. et Mme Louis LE GOFF-GIBLAIN et leurs Enfants
Et la famille,

Ont l'honneur de vous informer qu'une messe anniversaire pour l'âme de

Monsieur Ch.-Ed. GIBLAIN

Officier de la Légion d'honneur

sera célébrée le vendredi 8 janvier, à 9 h. 1/2 du matin, en l'église de Notre-Dame-de-Bonsecours de Graville-Sainte-Honorine.

A cause des circonstances actuelles il ne sera pas envoyé de cartes d'invitation

? 6.7 5049z

Mme veuve A. THIERRY, née CUILLIER, son épouse ;
M. Georges THIERRY, son fils ;
M. Clovis THIERRY, son père, *la famille et les amis*

Remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Albert-Georges THIERRY

Ancien Charcutier

Mme veuve Emile CHANUDET, sa mère ; *les familles MATHIVET et CHANUDET* remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Roger-Emile-Victor CHANUDET

La première crise

En dépit de tous les soins dont elles sont entourées, les jeunes filles, à l'époque de la formation, marquent un déclin dans leur état de santé. La jeune fille, jusque-là fraîche et forte, devient pâle faible et nerveuse. C'est la crise de la puberté, la première des crises féminines. Il est de toute urgence à ce moment de prendre les mesures nécessaires pour que le sang de la jeune fille soit maintenu riche et pur. S'il n'en est pas ainsi, de graves désordres de l'organisme en résultent toujours. C'est à ce moment que prennent naissance les maladies de langueur et de consomption qui emportent tant de jeunes filles.

Les Pilules Pink ont sauvé de la mort ou d'une longue vie de misère physique bien des jeunes filles. Il n'y a rien de comparable aux Pilules Pink pour enrichir le sang et tonifier le système nerveux. Les Pilules Pink donnent du sang avec chaque pilule.

On trouve les Pilules Pink partout. R

ASPIRINE
" Usines du Rhône "
Origine exclusivement Française.
R 6.10.13.20.24 27d 3.7.10jv (2994)

Feuilleton du PETIT HAVRE 210

PETITE MAIN

Grand Roman Contemporain

PAR

Pierre SALES

QUATRIÈME PARTIE

Tout ce que je demande, c'est qu'il n'y ait pas ombre de violence, c'est que cette petite, qui a un caractère d'enfer, ne se révolte pas ensuite ; que son amie n'ait pas de raison réelle de confirmer cette accusation... Car, vois-tu, avec la police, avec la justice française, c'est très beau, tant qu'on n'est pas entre ses pattes ! Mais lorsque, par malheur, elle vous tient le petit doigt, on y passe tout entier... Et je suppose que tu n'en as pas plus envie que moi... Aussi, j'ai bien pris toutes mes précautions pour venir ici. Personne ne s'imagine que je suis en Angleterre. J'ai fait une ballade en auto jusqu'à Dieppe ; je me suis collé moi-même un dérangement au moteur... C'est pendant qu'on le répare que j'ai pris le bateau pour Newhaven ; je vais le reprendre cette nuit, et demain je rentrerai le plus naturellement du monde place Vendôme.

— En effet, dit la Kunerwald... cela serait trop bête, trop explicite, que tu sois venu me trouver tout de suite, quand tu as connu cette dénonciation.

— C'est heureux tout de même, fit-il à peu près rasséréné, que cela te mette un peu de plomb dans la tête.

— Eh ! mon ami, répondit-elle d'un ton bien las, si tu t'imagines que c'est pour mon plaisir et que je n'en ai pas assez, comme toi, de toutes ces histoires !... Mais il nous faut de l'argent, n'est-ce pas ? Une de ces bonnes vaches à lait, combien en avons-nous rencontré dans notre existence ?...

C'est qu'il est pris, le bonhomme ; il va nous fourrer nos 300.000 francs cet hiver, s'il se figure que c'est la petite qui en profitera... et surtout s'il croit que ce sera un bon placement pour lui... Ces gaillards-là, ça ne perd jamais le Nord !

— Tâche donc de le rattraper, toi !... le Nord... et de ne pas chavirer sur un écueil à l'entrée du port !

— Sois tranquille !... Après tout, la chose n'en réussira peut-être que mieux, pour être traînée en douceur... Pourvu qu'une fois à Paris, nous nous débarrassions de cette Marion !... ce ne doit pas être trop difficile en somme... La petite commence à croire en moi comme si j'étais sa maman !

— Eh ! pardieu ! s'exclama le misérable, reprenant toute sa gouaillerie : est-ce que tu ne t'occupes pas d'elle, avec la sollicitude d'une bonne mère ?

Là-dessus... il embrassa, toujours en riant, sa sinistre compagne, puis s'en fut à grandes enjambées.

La Kunerwald, au contraire, retournait très lentement vers le Savoy Hotel avec, de temps en temps, des gestes exaspérés contre tout ce qui se dressait entre elle et son rêve.

Ah ! certes, elle était effroyablement lasse de cette course perpétuelle à la fortune, commencée dès son adolescence et qui n'aboutissait jamais...

— Je ne suis pourtant plus bien ambitieuse ! murmurait-elle.

Autrefois, oui, elle avait eu des rêves extravagants, d'hôtels, de chevaux, d'éblouissantes fêtes, de considération même...

Aujourd'hui avec quelle béatitude elle se serait contentée, soit d'un joli cottage dans ce Sussex qu'elle venait de traverser avec Frinette, ou bien d'une ferme dans le Calvados... avec une voiturette, un petit cheval, des bœufs, des vaches... la considération des voisins, des autorités... une bonne petite existence bien tranquille...

— Et nous avions presque ce qu'il nous fallait pour cela, puisque nous possédions... pas loin de 300.000 francs !

Mais elle s'était fixé le chiffre de 20,000 francs de rente, donc le capital double ; et si Frinette voulait, n'était-ce pas comme une chose faite ? Elle avait jeté leurs 300,000 francs dans leur maison de la place Vendôme ; M. Dulaurier allait en ajouter tout autant. Et il était tellement fou de cette fillette que, mélangeant l'amour et les affaires, il serait parfaitement capable de vouloir la placer à la tête de la maison. Il faudrait bien, alors, qu'on les désintéressât, eux !

— 500,000 francs ! Ça vaut bien cela, vieille canaille !...

Et la dénonciation d'une Marion... ou de tout autre, car son soupçon n'était-il pas erroné ?... pouvait compromettre tout cela !

Et son mari avait eu peur au moment suprême... lui avait même communiqué sa terreur !...

Quand elle rentra dans sa chambre, elle était très désemparée, encore imprégnée des conseils de son mari, et se disant pourtant :

— Est-ce que cette petite sainte-nitouche ne le désire pas autant que moi ?... Et pourra-t-elle nous en vouloir, si on lui fait sa position... sa fortune ?...

Décidément, quel imbécile que son Hippolyte, d'être venu lui apporter une telle hésitation !

Elle se promena un long moment dans sa chambre, sans rien regarder... Et ce fut parce qu'elle entendit sonner deux heures à la pendule, qu'elle jeta machinalement les yeux de ce côté et aperçut encore une enveloppe où son nom était tracé d'une écriture qui la fit tressaillir presque autant que, tout à l'heure, l'écriture de son mari.

Elle faillit sonner et demander instinctivement ;

— Qui donc a apporté cela ?

Mais, sauf le personnel de veille, les domestiques étaient couchés.

Et elle avait aussitôt l'impression que ceci était venu dans sa chambre discrètement.

C'était donc avec la même discrétion qu'elle devait le recevoir, en prendre connaissance.

Elle déchira fiévreusement l'enveloppe, murmurant :

— Que peut-*elle* me vouloir ?... Et tout de suite !

Car l'enveloppe portait aussi le mot : « urgent ».

Avait-*elle* donc quelque soupçon ?...

Car sans cela, comment expliquer *son* désir de la voir sans tarder ?...

Désir manifesté avec toute la sécheresse d'un ordre impérieux, par ce simple mot :

Immediately

tracé sur une carte de visite de la marquise de Rysdale, avec le numéro de l'appartement qu'elle occupait au Savoy-Hôtel.

— S'imagine-t-elle donc, fit Madame Kunerwald avec un mouvement de révolte, qu'elle n'a toujours qu'à commander ?

Et peut-être, si elle ne s'était pas trouvée dans des conditions anormales, eût-elle fort tranquillement attendu le lendemain... quelques jours plus tard même... pour se rendre à cet appel : son empressement seul n'allait-il pas être un aveu, en effet ? Mais pouvait-elle nier, si la vérité avait éclaté soudain dans la mémoire de la marquise, lorsque leurs yeux s'étaient croisés, ce soir, au théâtre, et qu'elle n'avait pu dominer un frisson ?...

— En tout cas, fit-elle, avec un geste orgueilleux de la tête, il y aurait imprudence de ma part à ne pas déférer à son désir... Et si la partie reprend entre nous... c'est qu'elle doit avoir encore besoin de moi. Nous verrons bien !

La marquise de Rysdale, à ce moment, venait, pour la vingtième fois peut-être, de se pencher sur la couche de Fanny et de constater, hélas ! que la fièvre ne l'avait pas quittée une minute, qu'une mauvaise sueur perlait sans cesse à son front, que des paroles incohérentes s'échappaient de ses lèvres blêmes...

Sa Fanny !... si radieuse depuis quelques semaines, avec de rares intermittences d'angoisse... croyant certainement toucher au bonheur suprême pendant les trois jours de cette croisière... et si malheureuse encore, tout à coup, hier, à la suite du brusque changement survenu chez Francis, comme une saute de vent sur la mer, au changement de la marée... sa Fanny qui avait connu de nouveau toute la torture du doute, de la jalousie, pendant la soirée, la journée qui avait suivi... sa Fanny, si simplement, si naïvement heureuse, dès que ce soir, Francis était redevenu lui-même, aimable et bon, gai, rieur...

Mais quel terrible réveil, cette fois, à la fin de la soirée, quand Francis n'avait plus été caché dans la pénombre de l'avant-scène, qu'on avait pu voir ses traits contractés, son visage livide, son regard injecté !...

Son père, qui était tout à fait libre, cette nuit et qui ne savait pas se coucher sans un bout de souper, avait commandé des huîtres, des viandes froides, du champagne, des fruits, au retour du théâtre, et, *pour tous ceux qui savaient*, l'attitude de Francis avait été terriblement révélatrice.

(*A suivre*)

A l'Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, RUE FONTENELLE, 35

CARTES DE VISITE

Compagnie Normande
DE NAVIGATION A VAPEUR
entre
LE HAVRE, HONFLEUR, TROUVILLE ET CAEN

Janvier	HAVRE			HONFLEUR		
Jeudi ... 7	10 45	14 45	— —	12 »	16 »	— —
Vendredi.. 8	11 45	15 30	— —	13 »	16 45	— —
Samedi . 9	12 15	15 30	— —	13 30	16 45	— —

Janvier	HAVRE			TROUVILLE		
Jeudi .. . 7	10 45	— —	— —	15 15	— —	— —
Vendredi.. 8	11 45	— —	— —	16 »	— —	— —
Samedi ... 9	12 45	— —	— —	16 »	— —	— —

Janvier	HAVRE			CAEN		
Jeudi 7	(*)	— —	— —	10 45	— —	— —
Vendredi.. 8	11 45	— —	— —	(*)	— —	— —
Samedi .. 9	(*)	— —	— —	12 15	— —	— —

(*) Pour CAEN, service assuré les autres jours par un bateau à marchandises.
Pour TROUVILLE, les heures précédées d'un astérisque (*), indiquent les départs pour ou de la Jetée Promenade.
En cas de mauvais temps les départs peuvent être supprimés.

BAC A VAPEUR
Entre QUILLEBEUF et PORT-JÉROME

Mois de Janvier

Premier départ de Quillebeuf à 7 heures du matin.
Dernier départ de Quillebeuf à 5 heures du soir.
Premier de Port-Jérome à 7 h. 30 du matin ; dernier départ de Port-Jérôme à 5 h. 30 du soir.

A l'exception des arrêts ci-dessous indiqués

6 Arr. de 10 h. à 12 h. —	12, Arrêt toute la journée.
7 Arr. de 10 h 45 à 12 h 45	13, Arrêt de 4 à 15 —
8, Arr. de 11 h. 25 à 1 h. 25	14, 1er départ à 7 h 40 mat.
9 Pas d'arrêt.	15, 1er départ à 8 h. 40 mat.
10 dito	16 Arr. de 7 h 30 à 9 50
11, dito	17. Arr. de 8 h. 20 à 10 h. 20

Pendant les heures d'arrêt, le service de voyageurs est assuré par une barque.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *Afrique*, ven. du Congo, est arr. à Bordeaux le 5 janv.
Le st. fr. *Suzanne-et-Marie*, ven. du Havre, est arr. à Brest le 4 janv.
Le st. fr. *Ville-de-Tamatave*, ven. du Havre, est arr. à Barry le 3 janv.
Le st. fr. *Ville-de-Paris*, ven. de Liverpool, est à New-Orleans le 3 janv.
Le st. fr. *Amiral-Sallandrouze-de-Lamornaix*, ven. du Havre est arr. à Rio-Janeiro le 31 déc.
Le st. fr. *Amiral-Ponty*, ven de Buenos-Ayres, est arr. à Santos le 31 déc.
Le st. fr. *Guadeloupe*, ven. de Colon, etc., est arr. à St Nazaire le 5 janv., à 8 h.

ÉVÈNEMENTS DE MER

ASNIÈRES. — *Falmouth, 3 janv* : Le nav. fr. *Asnières* a été renfloué à la marée de ce soir, avec l'aide de remorqueurs et est entré au dock.

Port du Havre

Janv.	Navires Entrés	ven. de
5	st. fr. *Amiral-Jauréguiberry*, Esnée	Plata, etc.
—	st. fr. *La Hève*, Vanypre	Caen
6	st. ang. *Kur*	New-York
—	3-m. russe *Favell*, Sodermann	Taltal
—	st. ang. *Normannia*, Kernan	Southampton
—	st. fr. *St-Brieuc*, Josselin	St Brieuc
—	st. fr. *Ville-de-Caen*, Clouet	Caen
	Par le Canal de Tancarville	
5	sloop fr. *Père-Jean*	La Mailleraye
—	ch. fr. *Paquebot-16*, *Gironde*, *Oise-2*, *Havre-Ivry*	Rouen

AVIS DIVERS

Les petites annonces **AVIS DIVERS** *maximum six lignes sont tarifées* **2 fr. 50** *chacue.*

AVIS
AUX COMMERÇANTS
Je prête personnellement ou fais prêter pendant la durée de la guerre, capitaux à commerçants ou industriels solvables, ainsi que sur hypothèques ou autres garanties sérieuses. Je fais également liquider moratorium à industriels en bonne situation. — Ecrire DUMONT, allée Montfermeil, 36, Le Raincy (S.-et-O.). (3665)

PERDU le 5 courant au soir, dans le tramway de Graville ou dans la côte du Mont-Joly, **un Sac en argent** contenant une bourse en argent et différents objets — Le rapporter 98, rue du Mont-Joly. *Bonne récompense* (5083z)

Mme DU BOUSQUET serait reconnaissante à **Dame infirmière** qui se trouvait au château de la Tour, à Lethe (Belgique), dans la nuit du 22 au 23 août, de lui écrire, 9, boulevard Raspail, Paris. (5078)

ON DEMANDE
un Ouvrier Maréchal et un Frappeur
S'adresser rue Frédéric-Bellanger, 12. 6.7 (5068)

OUVRIERS pour le **Déchargement des Betteraves** sont demandés à la SUCRERIE DE FONTAINE-LE-DUN (Seine-Inférieure). »— (1863)

VEUVE 35 ans, demande **PLACE Femme de chambre** dans Hôtel ou Pension de famille. Bonnes références. Ecrire M. S., 11, impasse d'Alger, *TROUVILLE*. (5077z)

ON DEMANDE UNE BONNE de 20 à 30 ans, *très propre*, pour famille anglaise. Se présenter avec références samedi et lundi de 10 à 11 heures. Prendre l'adresse au bureau du journal. (5074z)

ON DEMANDE des COMMIS et Apprentis Charcutiers
S'adresser, 10, rue Bernardin-de-Saint-Pierre. (5075z)

Jeune Dame
35 ans demande place chez **Monsieur** ou **Dame seule**, de préférence.
S'adresser 1, rue Pleuvry. (5085z)

ON DEMANDE un Apprenti Serrurier ou **Jeune Homme** ayant déjà travaillé.
S'adresser chez M. CUVIER, 14, rue de Sainte-Adresse. (5081z)

Coiffeur
mobilisé, désire **Remplaçant bon Salonnier**, exempt de toute obligation militaire.
Prendre l'adresse au bureau du journal. (5089z)

Voici LA BOITE DES PASTILLES VALDA VÉRITABLES
telle que vous DEVEZ L'EXIGER
pour **ÉVITER** ou pour **GUERIR**
Rhumes, Maux de Gorge, Laryngites, Bronchites, Catarrhes, Grippe, Influenza, Asthme, Emphysème, etc.
et toutes MALADIES
de la GORGE, des BRONCHES et des POUMONS

Usine à Gaz de Montivilliers
ON DEMANDE 1° **des Chauffeurs** libérés du service militaire ; 2° **un Plombier** connaissant les installations. 3.6.7 (5012)

ON DEMANDE
BON CHARRETIER D'USINE
connaissant les Quais et la Gare
S'adresser au bureau du journal. (5082)

ON DEMANDE Un Apprenti Electricien présenté par ses parents, si possible ayant déjà travaillé dans la partie. *Payé de suite.*
Prendre l'adresse au bureau du journal. (5095)

ON DEMANDE
un Frappeur de Maréchal
S'adresser Maréchalerie G. JAMET, 1, rue Lapérouse. (5091z)

COMMIS ÉPICIER
de 16 à 17 ans, au courant du détail, est demandé, 16, rue Bernardin-de-Saint-Pierre. (5094)

ON DEMANDE Forte BONNE **à tout faire** sachant faire cuisine bourgeoise.
S'adresser 108, rue de Tourneville. (5088z)

Brasserie -- Houblons
La plus importante maison française en houblons **demande un brasseur**, fils de brasseur ou **représentant** sérieux pour la région. Prendre adresse au bureau du journal. 7.8 (5076)

ON DEMANDE Une Bonne Cuisinière de trente à quarante ans. Se présenter tous les jours de 1 heure à 3 heures.
S'adresser chez Mme Jacques KABLÉ, 14, rue des Noyers, 6.7 (5043)

ON DEMANDE Une Femme libre toute la journée, à partir de 8 heures du matin, pour faire les chambres dans un restaurant.
S'adresser 217, boulevard Amiral-Mouchez. (5070z)

DAME VEUVE habitant Maison avec jardin à Sanvic, **donnerait Pension à Dame âgée**, avec logement.
Prendre l'adresse au bureau du journal. 3.7.10 (4953)

GOUVERNANTE 30 ans, **s'occuperait d'Enfants 3 à 4 ans**, sachant couture, voyagerait. Bonnes références. — Ecrire : Mlle JUGAUT, Hôtel Continental. (5096z)

JEUNES GENS
Sachant Conduire et Soigner les chevaux, sont demandés pour livraisons.
S'adresser au bureau du journal. (5099z)

TYPOGRAPHE **Demi Ouvrier** connaissant la composition et un peu les machines, est demandé pour Goderville.
Donner adresse au bureau du journal. (5098z)

COIFFEUR
ON DEMANDE UN BON OUVRIER
S'adresser au Grand Lavatory de la Gare, 11, cours de la République. (5086z)

ON DEMANDE
Une Jeune Femme de Chambre
Flamande ou Réfugiée du Nord
S'adresser 61, rue Frédérick-Lemaître. (5087z)

ON DEMANDE
Des Charretiers et des Terrassiers
27, rue du Docteur-Gibert. (5071z)

VOULEZ-VOUS
avoir une belle et abondante chevelure, employez **La Lotion** et **la Pommade des Druides**, qui fera disparaître les pellicules, arrêtera la chute des cheveux et en assurera une repousse certaine.
Pour le lavage de la chevelure, il n'y a rien de supérieur au merveilleux **Schampooing des Druides**, le seul reconnu sans matières toxiques minérales par le **Laboratoire municipal de Chimie de Paris**.
Lotion des Druides, **1 25** et **3 50**.
Pommade des Druides, **1 25** et **3 fr.**
Schampooing des Druides, **50 c.**, **1 50** et **4 fr.**
En vente dans toutes Pharmacies, Magasins, Parfumeurs, *GARNIER, coiffeur, 9, rue de Paris* 30.1.4.7 (4817z)

VIEUX DENTIERS
Achat de Vieux DENTIERS de toutes sortes, même brisés, 52, **rue Desmalières**, 1er étage, Le Havre (près l'Octroi de Rouen).
Maison spéciale payant les Prix de Paris
De 9 heures à 5 heures. (5079z)

Jusqu'au 15 Janvier seulement
Je donne mes magnifiques *PRIMES* à tout *ACHETEUR* de **25** francs de marchandises. Très grand choix de ***montres or, argent, acier***.
LELEU, 40, RUE VOLTAIRE
Achat de vieil Or et de vieux Dentiers (5072z)

Henri TESTART
FUTAILLES EN GROS
88, Cours de la République, 88
A VENDRE dans de bonnes conditions **Foudres, Tonnes, Demi-Muids, Fûts à Huile, Pipes à Alcool, Armagnac.** *Pris sur Place ou livrer à Domicile.*
JD —7jv (2505)

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. **MOTET, DENTISTE**
52. rue de la Bourse. 17. rue Marie-Thérèse
Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et **Dentiers haut et bas livrés en 5 heures**
Dents à 1 f. 50 - Dents de 12 pr 5 f. - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 pr 90 f.. de 200 pr 100 f.
Modèles Nouveaux, Dentiers sans plaque ni crochets
Fournisseur de l'UNION ECONOMIQUE
Extraction gratuite pour tous les Militaires
JD ( )

Cidrerie du Val de Saire
4, Rue de Toul, 4
CIDRES NOUVEAUX
Les Meilleurs — les Moins Chers
JD -7five (49 8)

PIERROT du chenil Frank de Levallois-Perret. **Berger d'Alsace**, gris loup 2 ans, bête typique, commencement dressage, saut superbe, terrible gardien, 0m6 au garrot, 120 fr. à vendre. Urgence. Cause départ. Adresse journal. (5084z)

ON DEMANDE
A Acheter de Suite
CAFÉ-DÉBIT
AU CENTRE
Ecrire offres, H. M. 1915, bureau du journal. (5090z)

Imprimerie du PETIT HAVRE
35, Rue Fontenelle, 35

IMPRESSIONS
Commerciales, Administratives et Industrielles

Affiches - Brochures - Circulaires - Cartes
Catalogues - Connaissements
Factures - Memorandums - Registres
Têtes de Lettres - Enveloppes, etc., etc.
Billets de Naissance et de Mariage

LETTRES DE DÉCÈS
Travail soigné et Exécution rapide

A la demande de sa Nombreuse Clientèle
M. MOTET
DENTISTE
17, rue Marie-Thérèse, 17, Havre
ayant fait un ACHAT CONSIDÉRABLE de
DENTS
1er Choix, 1re Qualité
consent à lui continuer de sérieux avantages.

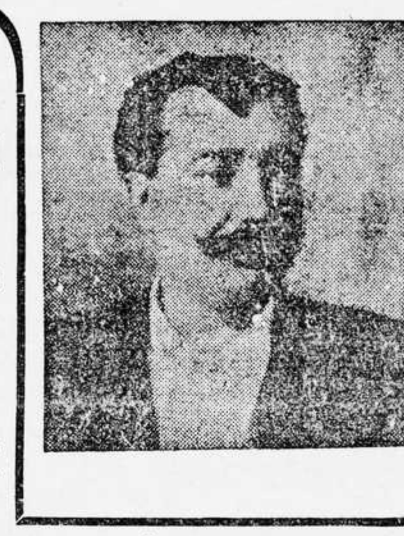

RÉPARE les **DENTIERS** CASSÉS ou MAL FAITS ailleurs **EN 1 HEURE**
DENTIERS COMPLETS en 4 heures
Opère toutes les Dents Ou Racines abandonnées par l'insensibilisation

IL OFFRE à l'occasion des FÊTES du PREMIER de l'AN
DES **DENTIERS** NOUVEAUX MODÈLES
sans plaque, ni crochets
de 150 fr....... pour **45** fr.
de 200 fr....... pour **100** fr.
de 400 fr....... pour **200** fr.

DENTIERS depuis... **35** Fr.
Incroyable : **DENTS** à **1** fr. **50**
DENTS de **12** fr. pour **5** fr.
DENTIER SPÉCIAL A 90 FR.
garanti sur facture
Extractions 1 fr. et 2 fr.
Fournisseur de l' « UNION ECONOMIQUE »

Extractions gratuites pour les Soldats : FRANÇAIS, BELGES et ANGLAIS.

Bronches
C'est un grand service à rendre à tous ceux qui sont sensibles aux premiers froids que leur indiquer avant tout la
SUPRÊME ÉMULSION
à l'huile de foie de morue pure, aux hypophosphites de chaux, de soude et à la pepsine
D'un goût agréable, d'une digestion facile, cet excellent médicament possède, tout à la fois, les propriétés de l'huile de foie de morue et celle des phosphates de chaux et de soude. Grâce à la pepsine qu'elle contient elle est supportée par les estomacs les plus délicats, ce qui lui assure une supériorité incontestable. — Recommandée dans tous les cas de Rhumes, Bronchites chroniques, Scrofules, Rachitisme, Faiblesse et débilité générales.
Le Litre **3 fr. 25** -:- Le 1/2 Litre **1 fr. 75** (sans verre)
DÉPOT ET VENTE EN GROS
Grande Pharmacie des Halles Centrales
56, Rue Voltaire, 6, Rue Bernardin-de-St Pierre
PHARMACIE PRINCIPALE
28, Place de l'Hôtel de Ville, 2, Rue Jules Lecesne

FEMMES QUI SOUFFREZ
de **maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches**, etc.
REPRENEZ COURAGE
car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, qui vous guérira sûrement, sans **poisons** ni **opérations**, c'est la
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
FEMMES qui SOUFFREZ, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**.

Exiger ce Portrait

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
c'est le salut de la Femme
FEMMES qui SOUFFREZ de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de *Migraines*, de *Maux d'Estomac*, de *Constipation*, *Vertiges*, *Etourdissements*, *Varices*, *Hémorroïde*, etc.
Vous qui craignez la Congestion, les Chaleurs, Vapeurs et tous les accidents du **RETOUR D'AGE**, faites usage de la
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement.
Le flacon **3 fr. 50** dans toutes Pharmacies **4 fr. 10** franco. Les 3 flacons **10 fr. 50** franco contre mandat-poste adressé Pharmacie *Mag. DUMONTIER*, à Rouen.
(Notice contenant renseignements gratis)

A LOUER près l'Hôtel de Ville
1er ETAGE, 10 pièces et dép. **1.500** fr.
4e ETAGE, 7 pièces et dép. **700** —
S'adresser pour traiter : Etude de Me POTEL 19, rue Racine. J (2094)

Par suite de Décès
FONDS DE COIFFEUR
A Vendre
S'adresser au bureau du journal. (5073z)

A VENDRE
FONDS D'ÉPICERIE Prix, 3,500 francs. Payable comptant. Recettes 45 à 50 francs par jour.
S'adresser au bureau du journal. (5083z)

A LOUER
GENTIL APPARTEMENT MEUBLÉ
quartier de l'Hôtel-de-Ville, près Hôtel Moderne, cinq pièces, électricité. — Prix mensuel : **250** fr.
S'adresser au bureau du journal. 5.7 (4998)

Le Service des Chemins de Fer

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat, n'ayant pas communiqué officiellement les horaires précis des trains qu'elle met en service, nous ne donnons ces tableaux qu'à **titre d'indication** et avec les plus **expresses réserves**.

Du HAVRE à ROUEN et à PARIS

STATIONS	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	2.3	1.2.3
Le Havre......dép.	0 19	5 59	7 31	12 19	17 5	18 19
Graville-Ste-Honorine	0 26	6 6	— —	12 26	— —	18 26
Harfleur	0 34	6 14	— —	12 34	— —	18 36
St-Laurent-Gainnev..	0 43	6 23	— —	12 43	— —	18 45
Saint-Romain	0 59	6 39	— —	12 59	— —	18 59
Virville-Manneville ..	1 5	6 45	— —	13 5	— —	19 5
Bréauté-Beuzev., emb.	1 27	7 7	7 59	13 27	17 32	19 27
Bolbec-Nointot	1 39	7 19	— —	13 39	— —	19 39
Foucart-Alvimare....	1 53	7 33	— —	13 53	— —	19 53
Louville-Bellefosse .	2 1	7 41	— —	14 1	— —	20 1
Yvetot	2 20	8 —	8 22	14 20	17 55	20 20
Motteville	2 39	8 39	8 32	14 39	18 5	20 39
Pavilly	2 57	8 57	— —	14 57	— —	20 57
Barentin, emb.	3 6	9 6	8 45	15 6	— —	21 6
Malaunay	3 21	9 21	— —	15 21	— —	21 21
Maromme	3 29	9 29	— —	15 29	— —	21 29
Rouen (riv. d.) arr.	3 38	9 38	8 58	15 38	18 27	21 38
— (riv. g.) —	3 43	9 43	9 06	15 43	18 35	21 43
Paris..... ...arr.	9 40	15 40	11 20	21 40	20 53	3 40

De PARIS à ROUEN et au HAVRE

STATIONS	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Paris.... ..... dép	7 15	3 48	10 18	16 51	16 18	22 18
Rouen (riv. g.) dép.	9 29	9 56	15 56	19 09	2 56	3 56
(riv. d.) —	9 37	10 1	16 01	19 17	22 1	4 1
Maromme	— —	10 13	16 13	— —	22 13	4 13
Malaunay	— —	10 22	16 22	— —	22 22	4 26
Barentin, emb.	— —	10 44	16 44	— —	22 44	4 44
Pavilly	— —	10 50	16 50	— —	22 50	4 52
Motteville	10 9	11 21	17 21	19 49	23 21	5 21
Yvetot	10 18	11 35	17 35	19 58	23 39	5 39
Louville-Bellefosse..	— —	11 46	17 46	— —	23 50	5 50
Foucart-Alvimare....	—	11 55	17 55	— —	23 57	5 57
Bolbec-Nointot	— —	12 8	18 8	— —	0 9	6 9
Bréauté-Beuzev., emb.	10 40	12 28	18 26	20 20	0 26	6 26
Virville-Manneville ..	— —	12 37	18 36	— —	0 36	6 36
Saint-Romain	— —	12 44	18 43	— —	0 43	6 43
St-Laurent-Gainnev..	— —	12 55	18 56	— —	0 50	6 56
Harfleur	— —	13 3	19 2	— —	1 2	7 2
Graville-Ste-Honorine	— —	13 11	19 8	— —	1 8	7 8
Le Havre......arr.	11 —	13 16	19 14	20 40	1 14	7 14

NOTA. — Les trains express ne prennent en 3e classe que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 100 kilom. ou payant pour ce parcours. Par exception, ils prennent sans condition de parcours, les voyageurs de 3e classe en provenance ou à destination des embranchements munis d'un billet direct.

Vers ÉTRETAT

STATIONS	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Le Havre	7 31	7 40	16 30
Bréauté-Beuzeville	8 7	— —	— —
Les Ifs	9 14	11 22	17 55
Froberville-Yport	9 24	11 34	18 5
Les Loges-Vaucottes-sur-Mer	9 34	11 50	18 15
Bordeaux-Bénouville	9 40	12 1	18 21
Etretat	9 46	12 9	18 27

STATIONS	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Etretat	5 52	10 30	16 3	17 28
Bordeaux-Bénouville	5 58	10 37	16 12	17 39
Les Loges-Vaucottes-sur-Mer	6 5	10 4	16 26	17 48
Froberville-Yport	6 12	10 51	16 40	17 59
Les Ifs	6 24	11 2	16 52	18 11
Bréauté-Beuzeville	— —	12 28	18 24	— —
Le Havre	11 49	13 16	19 16	19 46

HAVRE
Imprimerie du journal *Le Havre*
35, rue Fontenelle.

Administrateur-Délégué-Gérant : **O. RANDOLET**

Imprimé sur machines rotatives de la Maison DERRIEY (4, 6 et 8 pages)

Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O.RANDOLET apposée ci-contre